

Guide d'Utilisation de l'Application Conducteur Samsara

Édition canadienne

VERSION 20.11

Table des matières

Détails de connexion à Mon Samsara	3
Réinitialiser votre mot de passe pour l'Application conducteur Samsara	3
Commencez votre quart de travail	7
Vérifiez si le véhicule contient du matériel du dispositif d'enregistrement électronique (DCE)	7
Connectez-vous et sélectionnez un véhicule	7
Effectuer l'inspection du véhicule par le conducteur avant le départ	9
Ajouter les données du formulaire de la fiche journalière	12
Changer le cycle de vos HdS	14
Commencer la conduite	15
Pendant la journée	17
Prendre une pause	17
Annoter votre fiche journalière	19
Inspection routière	20
Envoyer des journaux	23
Modifications de la zone d'exploitation	25
Prévisualiser l'ensemble des règles relatives aux heures de service en vigueur dans la région	25
Modifier votre zone d'exploitation	27
Terminer votre quart de travail	30
Effectuer l'inspection du véhicule par le conducteur en fin de journée	30
Modifier votre fiche journalière	30
Certifier vos fiches journalières	31
Terminer son service et se déconnecter	32
Se déconnecter	33
Statuts spéciaux	35
Déplacement dans la cour	35
Déplacement personnel	36
Exemptions	41
Exemption pour conduite défavorable	41
Report des heures de repos	44
Alertes et invites	50
Approbation des modifications faites par le transporteur	50
Registres non certifiés	50
Heures non attribuées	51
Dysfonctionnement et événements de diagnostic	52
Absence de localisation	54
Connexion limitée au DCE	57
Exempt de DCE	58
Aucun véhicule sélectionné	59
Changements dans la configuration de la section HdS	61
Conduite anonyme	62
Notifications instantanées d'infraction aux heures de service	63

Détails de connexion à Mon Samsara

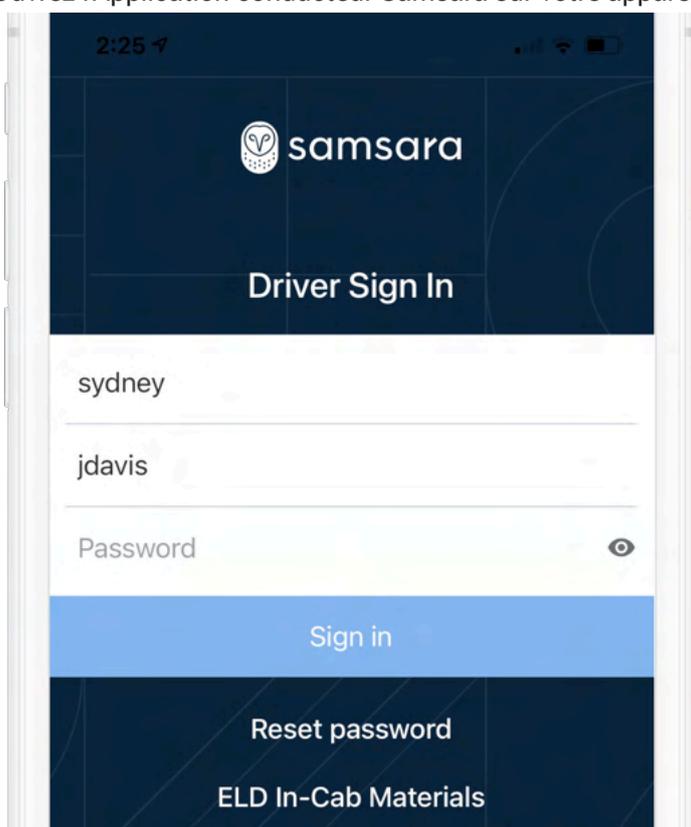
Enregistrez les informations de connexion que vous avez reçues de l'administrateur de votre flotte.

- ID de la flotte : _____
- Nom d'utilisateur : _____
- Indice sur le mot de passe : _____
- Remarques : _____

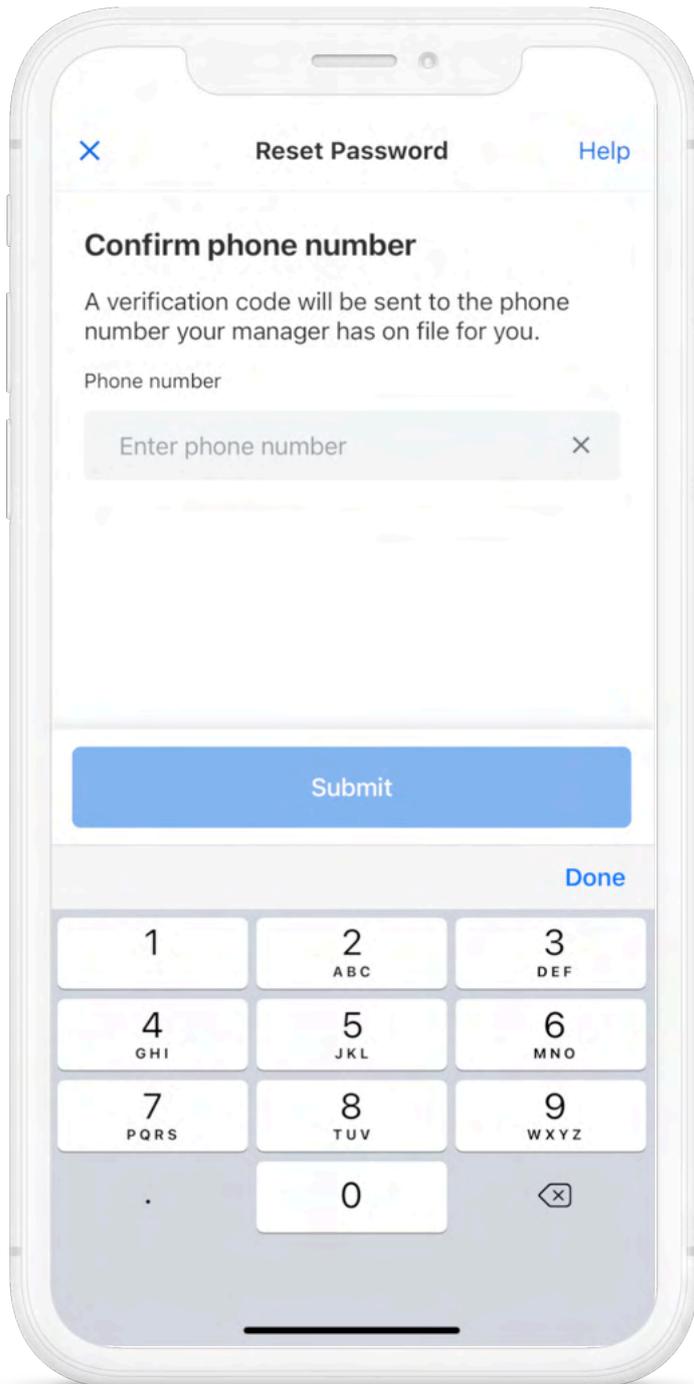
Réinitialiser votre mot de passe pour l'Application conducteur Samsara

Si vous oubliez le mot de passe que vous utilisez pour accéder à l'Application conducteur Samsara, vous pouvez le réinitialiser sans l'aide de votre gestionnaire de flotte. Pour réinitialiser votre mot de passe, vous devez disposer d'un numéro de téléphone valide associé à votre profil de conducteur.

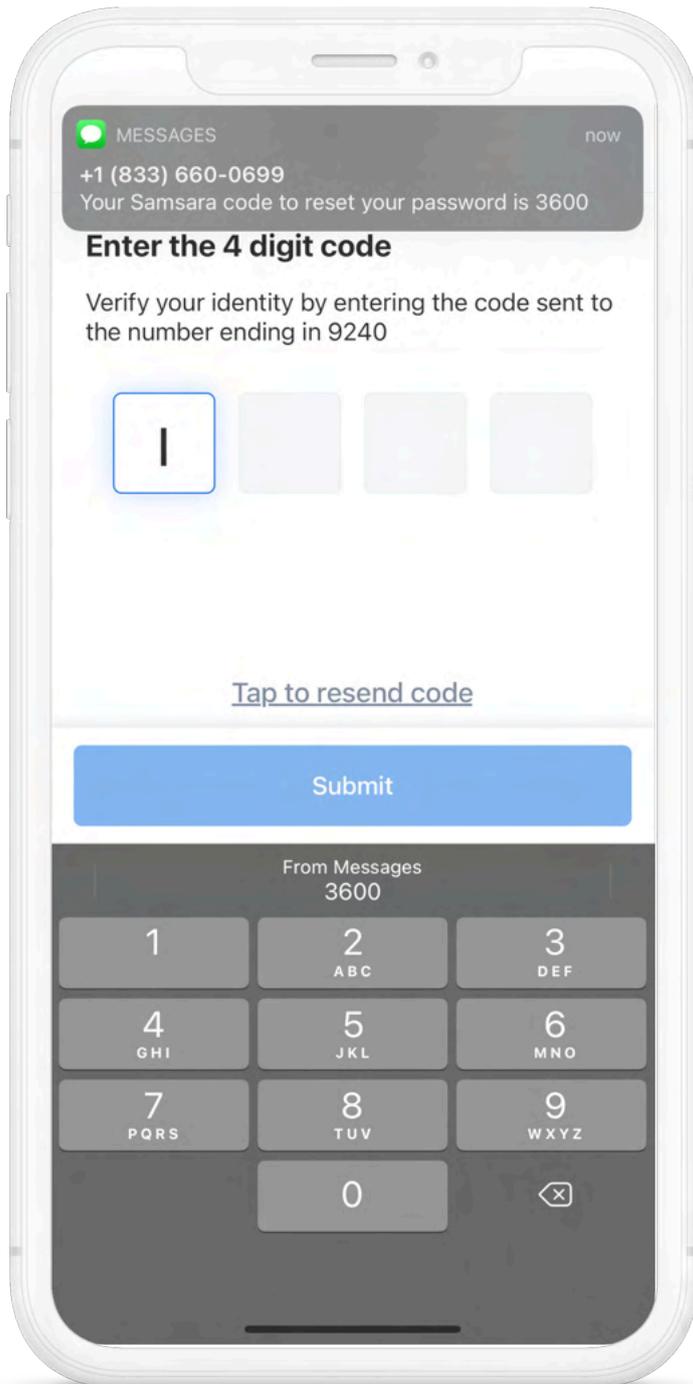
1. Ouvrez l'Application conducteur Samsara sur votre appareil mobile.



2. Saisissez votre ID de flotte et votre nom d'utilisateur.
3. Appuyez sur **Réinitialiser le mot de passe**.
4. Confirmez le numéro de téléphone associé à votre profil de conducteur et appuyez sur **Valider** lorsque vous avez terminé. Le numéro de téléphone fourni doit correspondre à celui qui est associé à votre profil de conducteur.



5. Saisissez le code que Samsara envoie par SMS au numéro associé à votre profil de conducteur.



6. Lorsque vous avez saisi le bon code, l'Application conducteur Samsara vous invite à saisir un nouveau mot de passe. Saisissez le mot de passe et appuyez sur **Valider**. Pour simplifier votre connexion, l'Application conducteur Samsara renseigne automatiquement le mot de passe sur la page de connexion, de sorte qu'il vous suffit d'appuyer sur **Connexion** pour commencer vos activités.

Reset Password

Set new password

Enter a new password below. Your fleet manager will be notified of the change.

Password

Submit

Commencez votre quart de travail

Avant de conduire, effectuez toutes les tâches préalables au trajet évoquées dans cette section.

Vérifiez si le véhicule contient du matériel du dispositif d'enregistrement électronique (DCE)

Les objets dont la liste figure ci-dessous doivent être mis à la disposition du conducteur pour garantir la conformité au mandat DCE. Vérifiez que votre conducteur peut accéder aux documents obligatoires dans votre région. Le manuel d'utilisation et la fiche d'information applicable à votre région sont disponibles sur l'écran de connexion de l'application Conducteur Samsara (voir Documents DCE à bord du véhicule).

- Le présent **Manuel d'utilisation de l'Application Conducteur Samsara** : disponible dans l'Application Conducteur Samsara.
- **Fiche d'instructions de Transports Canada** : Disponible dans l'Application Conducteur Samsara
- **Enregistrements vierges du statut de service** : Au minimum 15 jours

Connectez-vous et sélectionnez un véhicule

Avant de conduire, vous devez vous connecter à l'Application Conducteur Samsara et sélectionner votre véhicule.

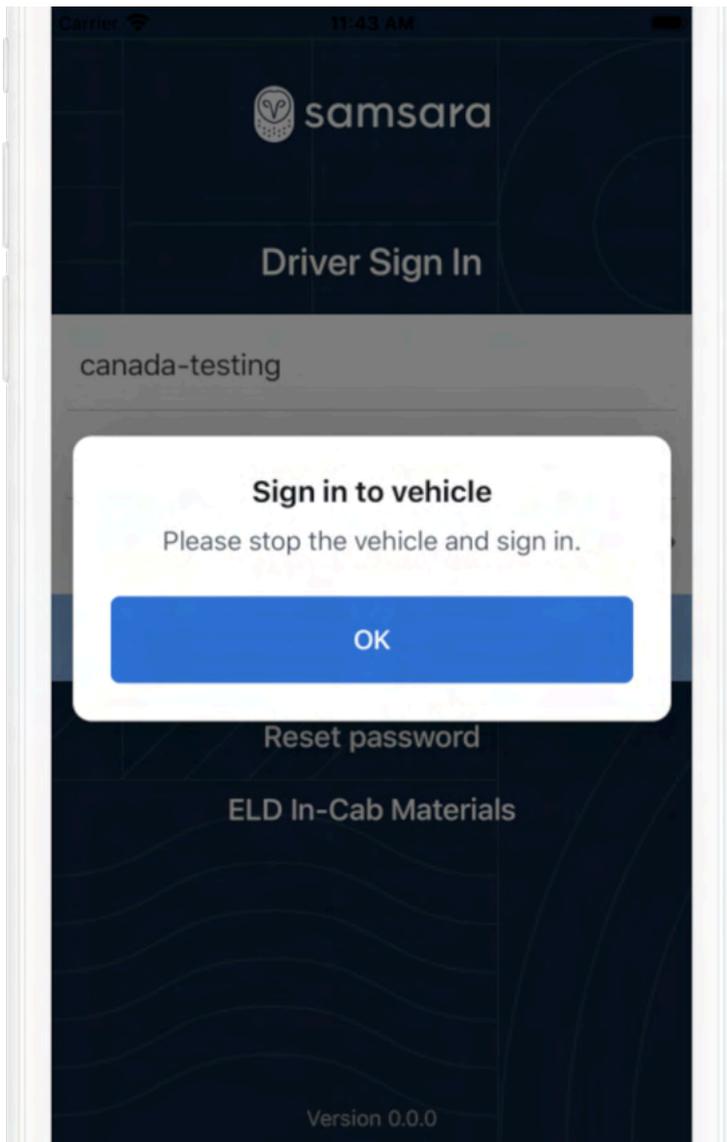
Conducteurs au Canada : si vous entamez votre trajet sans être connecté, l'Application Conducteur Samsara affichera une invite vous demandant d'immobiliser le véhicule et de vous connecter. Pour afficher l'invite :



NOTE

- l'Application Conducteur Samsara doit être ouverte sur votre dispositif.
- Votre appareil est connecté au boîtier télématique Samsara (grâce au point d'accès Internet du boîtier télématique du véhicule).

Pour ignorer cette invite (cliquez sur **OK**), le véhicule doit être à l'arrêt.

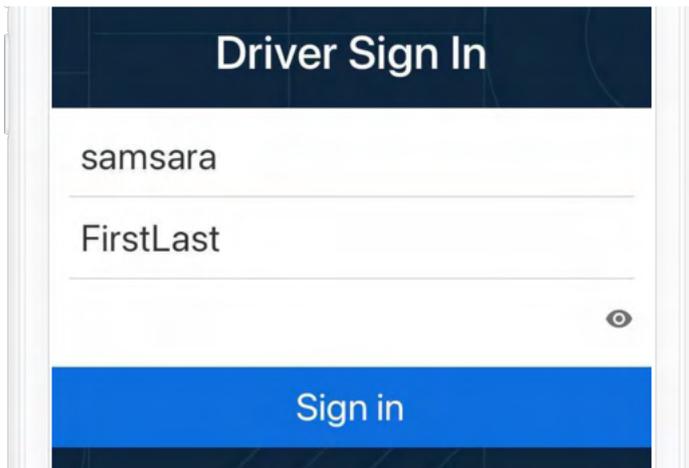


Pour vous connecter à l'application :

1. Téléchargez l'Application conducteur Samsara puis ouvrez-la.

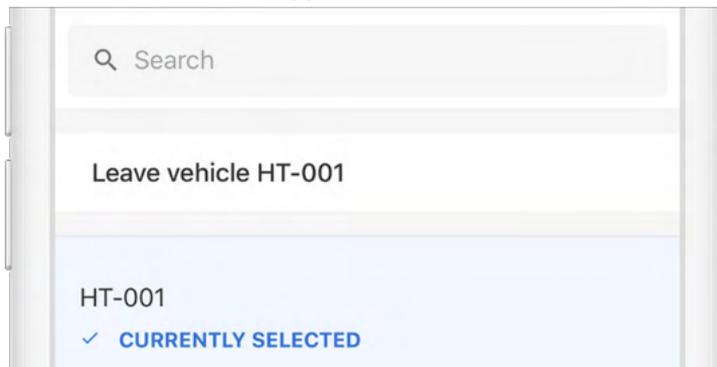


2. Saisissez l'ID de votre flotte, votre nom d'utilisateur et votre mot de passe, puis appuyez sur **Connexion**.

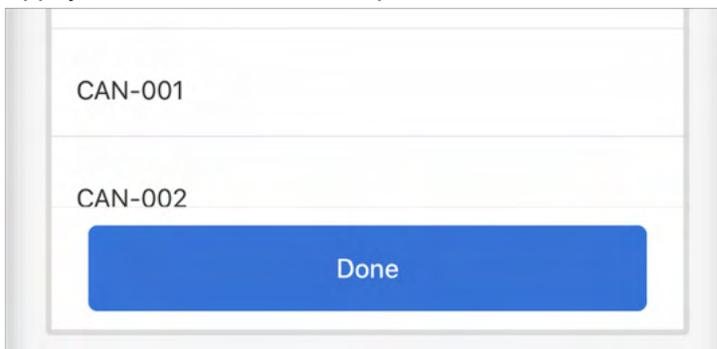


Notez l'ID de votre flotte, votre nom d'utilisateur et l'indice sur votre mot de passe pour y accéder facilement. Si vous ne possédez pas encore vos informations de connexion, communiquez avec l'administrateur de votre flotte. Si vous avez reçu vos informations de connexion, mais que vous avez oublié votre mot de passe, vous pouvez [Réinitialiser votre mot de passe pour l'Application conducteur Samsara](#).

3. Choisissez votre véhicule dans la liste ou effectuez une recherche. Si vous tentez de poursuivre la procédure sans avoir choisi de véhicule, vous recevrez une alerte [Aucun véhicule sélectionné](#) sur le tableau de bord de l'Application Conducteur.



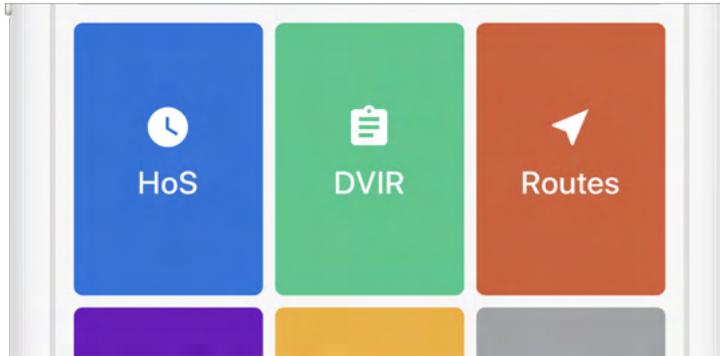
4. Appuyez sur **Terminé** une fois que vous aurez sélectionné votre véhicule.



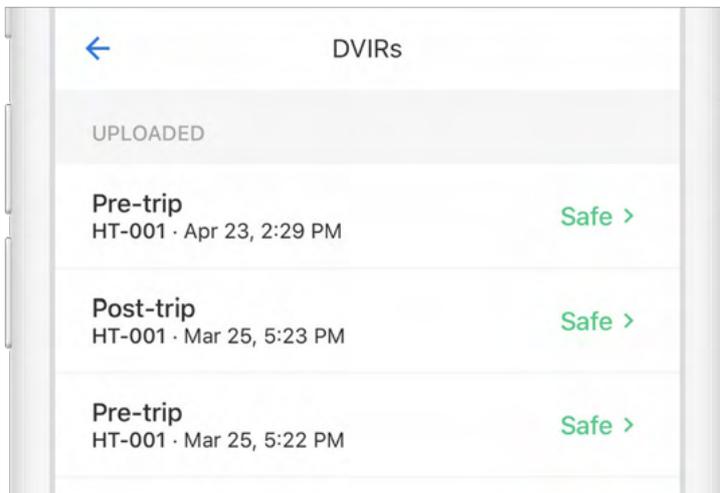
Effectuer l'inspection du véhicule par le conducteur avant le départ

Si votre véhicule est concerné par les inspections du véhicule par le conducteur, ajoutez une nouvelle inspection du véhicule avant le départ :

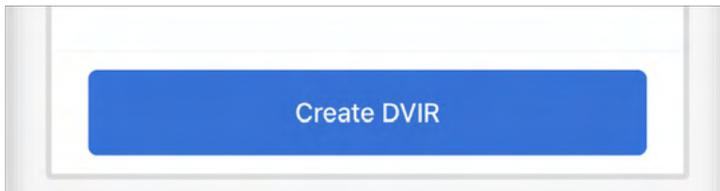
1. Sélectionnez le pavé **Inspection du véhicule**.



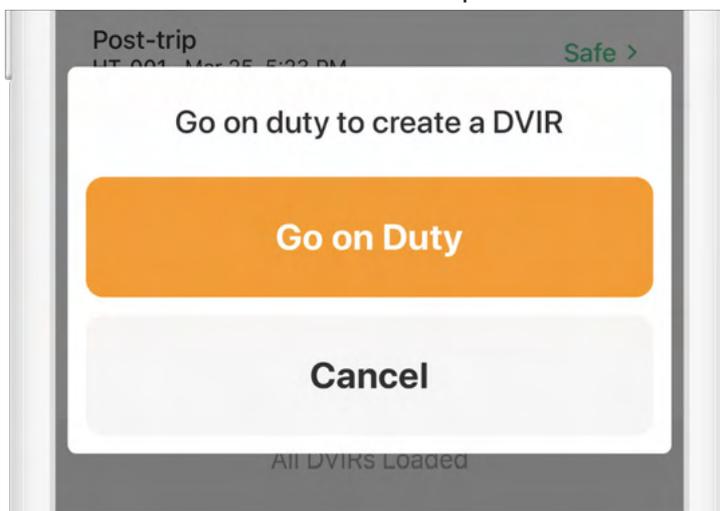
2. Depuis l'écran Inspection du véhicule, passez en revue toutes les inspections effectuées pour ce véhicule.



3. Pour créer une nouvelle inspection, appuyez sur **Commencer une inspection**.

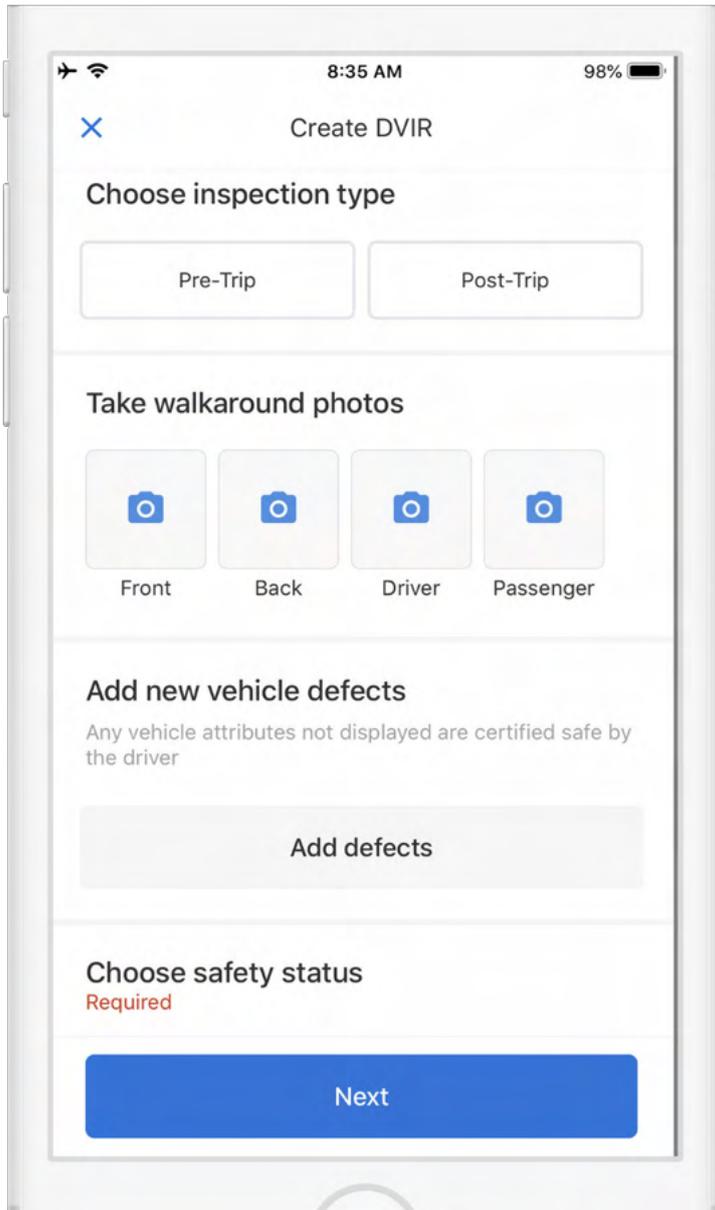


4. Si votre statut est actuellement **Hors service**, il vous sera demandé de sélectionner **Commencer le service** avant de commencer votre inspection.

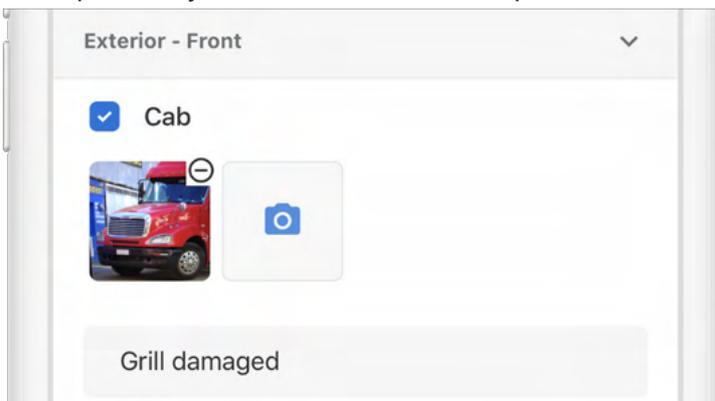


5. Faites le tour de votre véhicule et vérifiez qu'il ne présente aucun défaut.

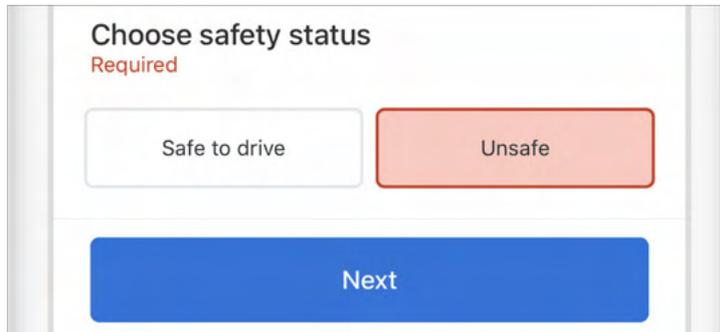
6. Sélectionnez **Avant le départ** puis appuyez sur **Ajouter de nouveaux défauts** et examinez chaque élément de la liste par rapport à votre véhicule. Appuyez sur **Suivant** lorsque vous aurez terminé votre examen.



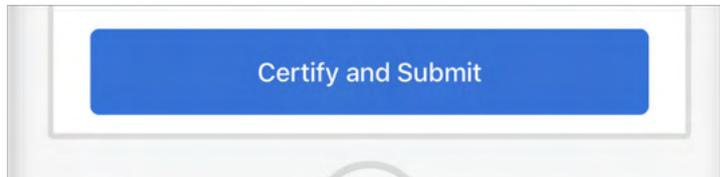
7. Si vous trouvez des défauts sur le véhicule, sélectionnez les défauts en question, saisissez une description et ajoutez éventuellement une photo.



8. Choisissez un statut de sécurité pour votre véhicule ou votre remorque, soit **Véhicule sûr** ou **Dangereux**. Appuyez sur **Suivant**.



9. Pour certifier l'inspection, appuyez sur **Certifier et soumettre**.



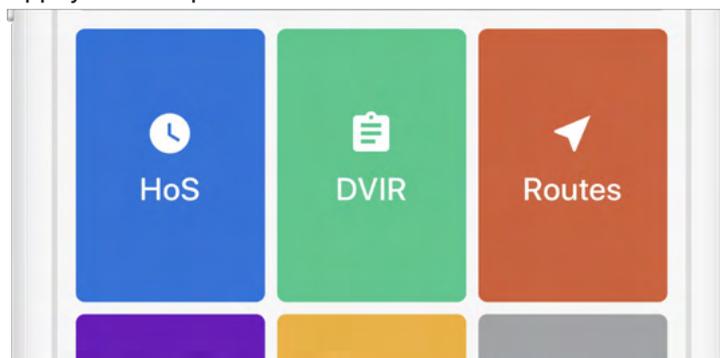
NOTE

Si votre transporteur/mécanicien a résolu une précédente inspection, l'Application conducteur Samsara vous invitera à certifier si les défauts ont été résolus ou non.

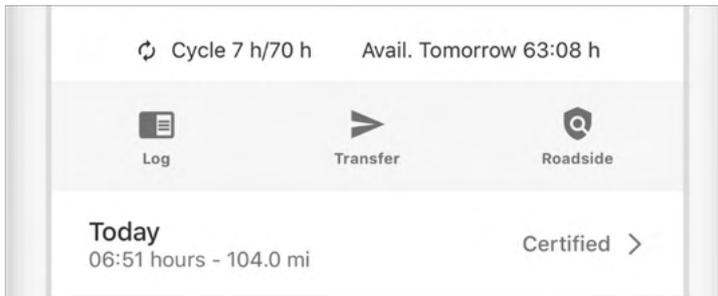
Ajouter les données du formulaire de la fiche journalière

Avec l'Application conducteur Samsara, vous pouvez ajouter des données du formulaire de la fiche journalière, au besoin. Cela peut être utile si vous devez, par exemple, saisir les informations relatives à une remorque qui ne figure pas encore dans la liste, ou s'il y a une erreur dans le numéro de la remorque ou du véhicule.

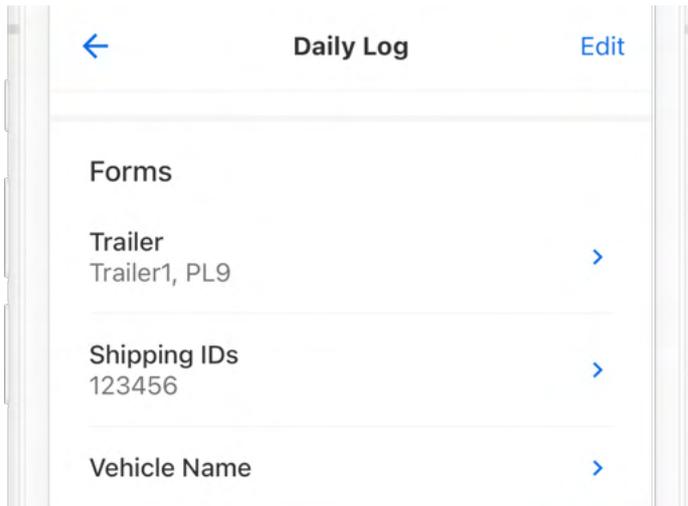
1. Appuyez sur le pavé **HdS**.



2. À partir de l'écran Heures de service, appuyez sur **Fiche journalière**.

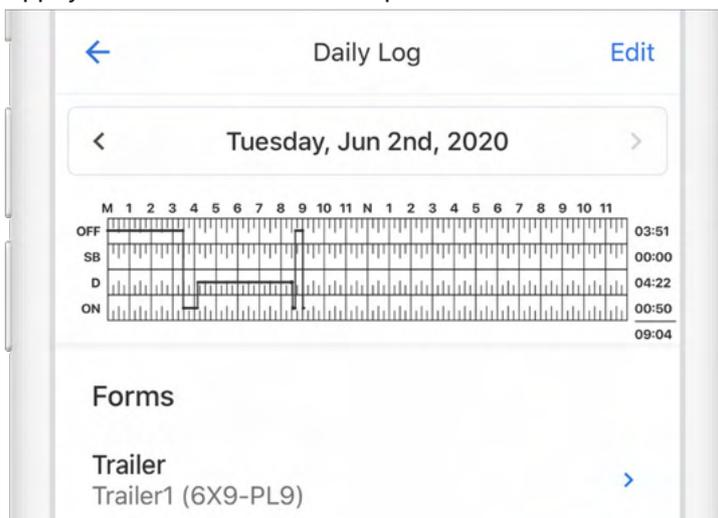


- (Facultatif) Dans la section **Formulaires**, vérifiez l'exactitude du nom de la **remorque**, des **ID d'expédition** et du **nom du véhicule** .



Si le nom ne figure pas ou est inexact, corrigez-le :

- Appuyez sur l'élément que vous souhaitez modifier.
 - Modifiez-le ou saisissez la valeur souhaitée.
 - Enregistrez** vos modifications.
- Appuyez sur la flèche de retour pour revenir à l'écran HdS.



IMPORTANT

Ne certifiez pas la fiche journalière trop rapidement : N'appuyez pas sur **Certifier et soumettre** à moins que vous ne vouliez certifier votre fiche journalière pour l'ensemble de la journée.

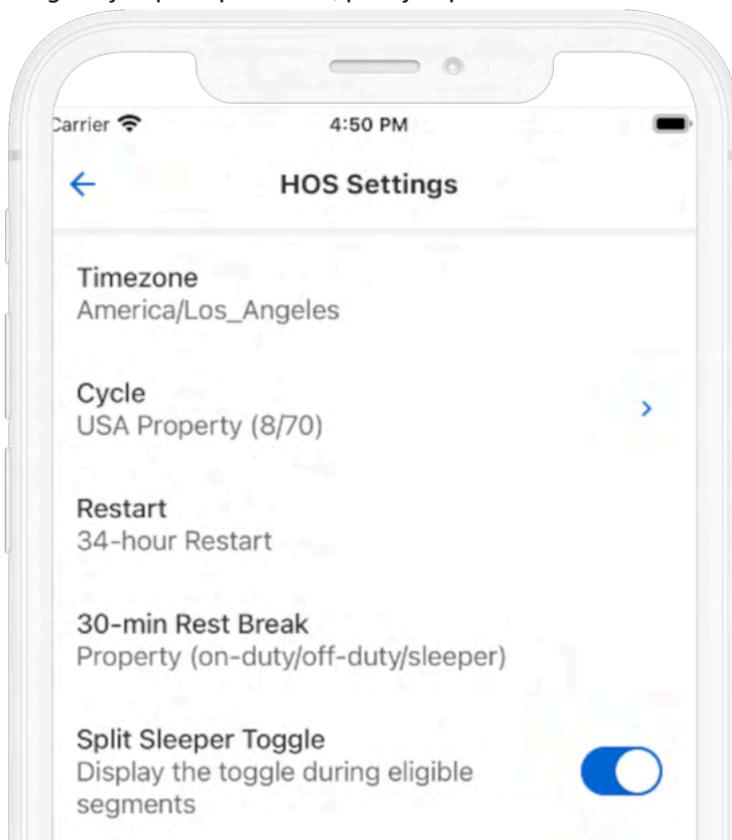
Changer le cycle de vos HdS

Si vous conduisez au Canada et que vous respectez la réglementation fédérale sur les heures de service, vous pouvez suivre l'ensemble de règles d'un cycle 1 ou d'un cycle 2. Le cycle 1 comprend 7 jours consécutifs, tandis que le cycle 2 comprend 14 jours consécutifs. Si vous choisissez de suivre le cycle 1, vous pouvez accumuler jusqu'à 70 heures de service (statuts En service - conduite et En service - repos) sur la période de 7 jours. Si vous suivez le cycle 2, vous pouvez accumuler jusqu'à 120 heures de service (statuts En service - conduite et En service - repos) sur la période de 14 jours. Notez que ces exigences en matière d'heures ne sont pas les mêmes lorsqu'un conducteur voyage au nord du 60e degré de latitude nord.

Si vous vous rendez dans une région où l'ensemble de règles est différent, vous pouvez modifier votre cycle HdS après que vous et les administrateurs de votre flotte aurez demandé une période de réinitialisation.

Pour changer le cycle HdS :

1. Naviguez jusqu'au pavé **HdS**, puis jusqu'à **Paramètres**.



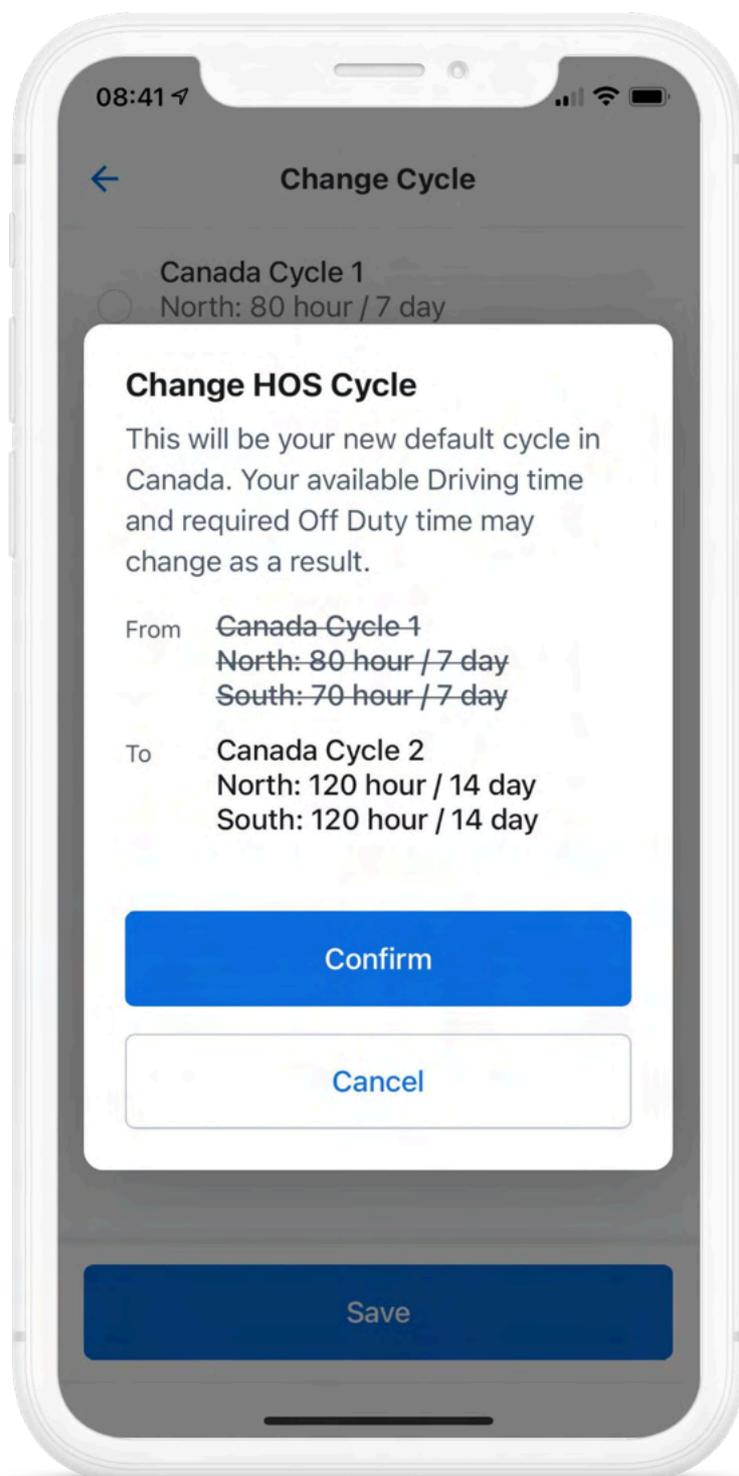
2. Appuyez sur **Cycle**.



NOTE

Si vous n'avez pas pris le temps de repos nécessaire pour changer de cycle, un avertissement s'affichera.

3. Sélectionnez le cycle HdS souhaité, puis **confirmez**.



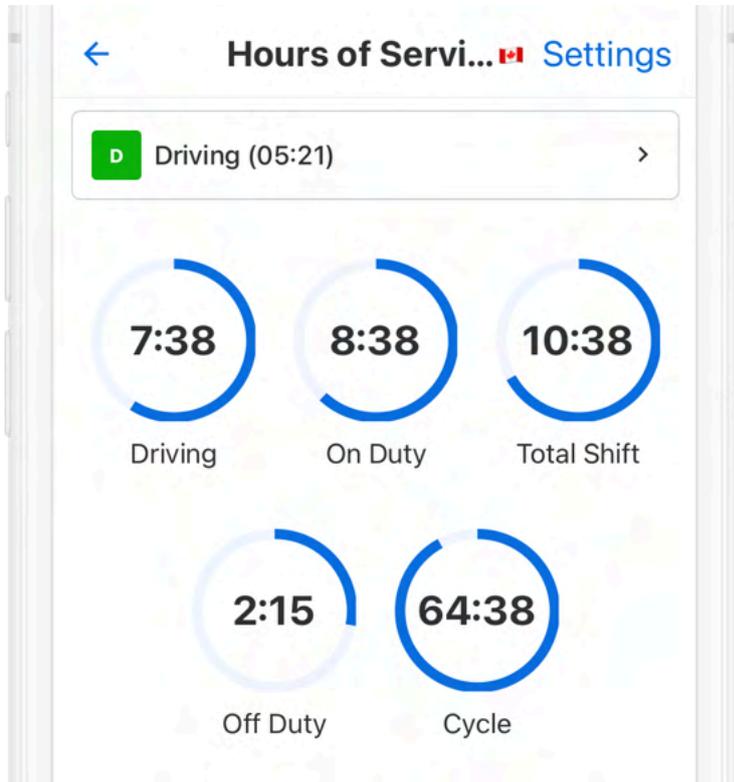
4. **Sauvegardez** les modifications apportées à vos paramètres HdS.

Commencer la conduite

Une fois que vous aurez effectué toutes les tâches avant le départ dans cette section, vous serez prêt à conduire.

Le mandat du DCE considère qu'un véhicule est en mouvement lorsque sa vitesse dépasse 5 mph (États-Unis) ou 8 km/h (Canada). Lorsque le véhicule dépasse le seuil de vitesse, votre statut de service passe automatiquement à Conduite.

Pour limiter les sources de distraction lorsque le véhicule est en mouvement, l'Application conducteur Samsara n'affiche que les informations essentielles sur votre déplacement et verrouille l'affichage sur l'écran Statut de service. Pour accéder aux autres sections de l'application, vous devez être au repos pendant au moins trois secondes consécutives.



Pendant la journée

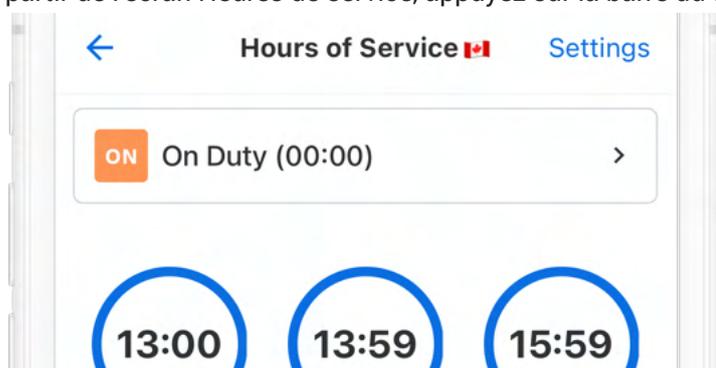
Pendant la journée, utilisez l'Application conducteur Samsara pour effectuer l'une des activités suivantes.

Prendre une pause

Lorsque le véhicule est resté immobile pendant 5 minutes, votre statut de service passe automatiquement à **En service** (et non Conduite). Lorsqu'il est temps de prendre une pause, vous pouvez modifier votre statut pour le passer à **Hors service**. Si vous utilisez la couchette de votre véhicule, vous pouvez passer votre statut de service à l'option **Couchette**.

Pour prendre une pause :

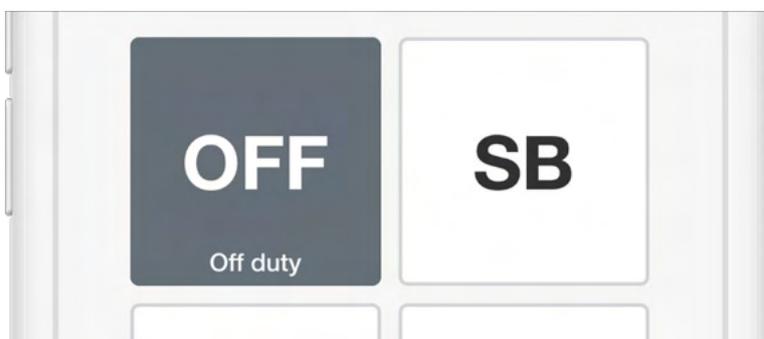
1. À partir de l'écran Heures de service, appuyez sur la barre du statut de service.



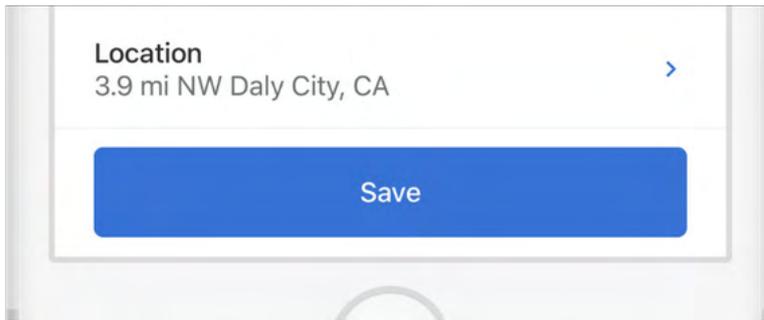
NOTE

Au Canada, pour interagir avec l'application, le véhicule doit être à l'arrêt complet pendant plus de trois secondes consécutives.

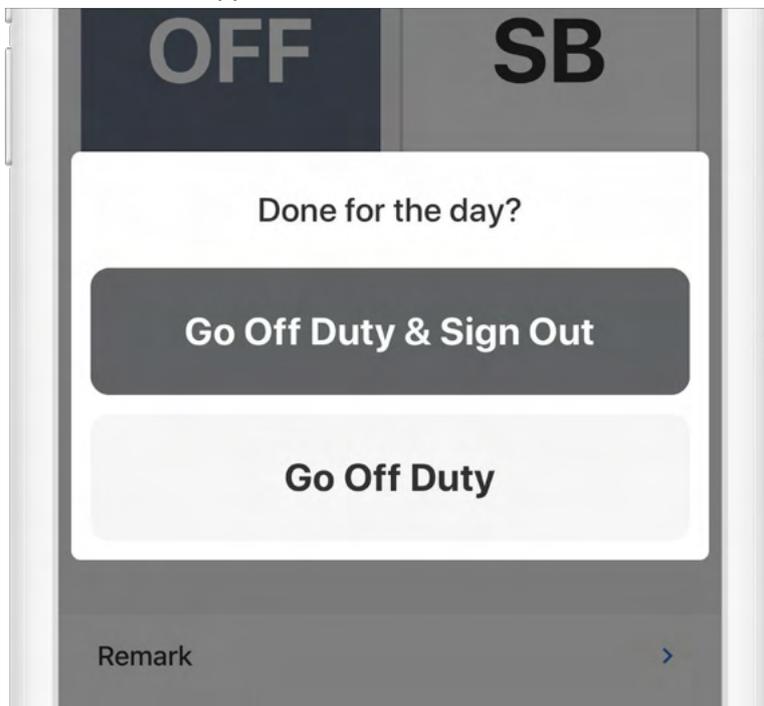
2. Sélectionnez un statut de service.



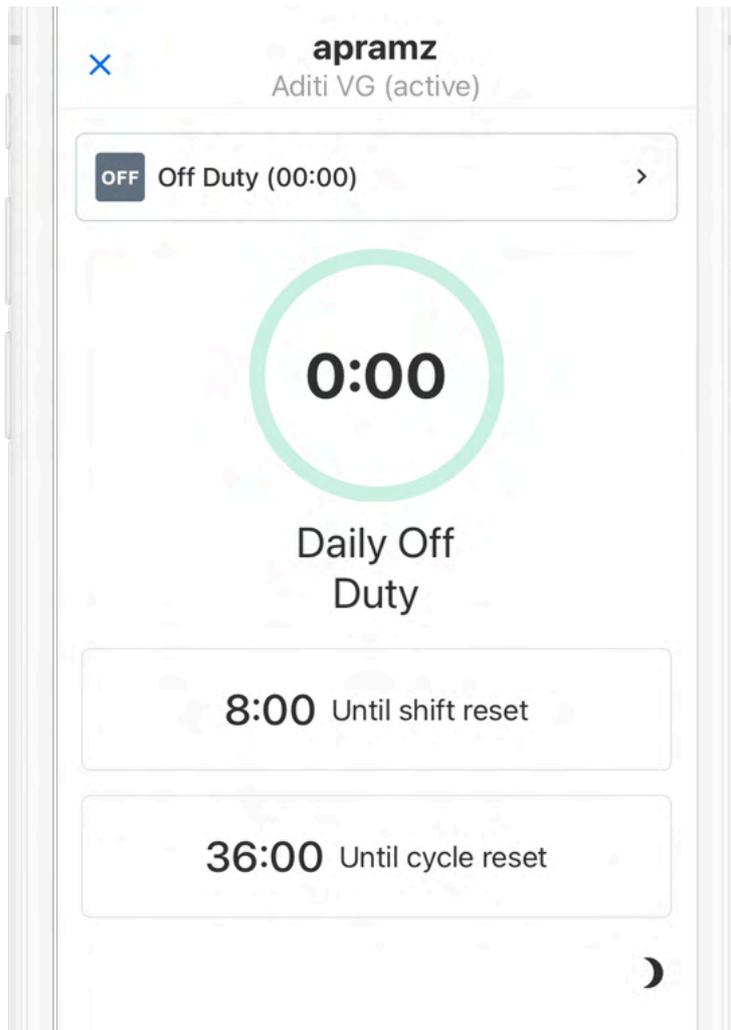
3. Appuyez sur **Enregistrer**.



4. Sélectionnez **Terminer son service** ou **Terminer son service et se déconnecter**.
Si vous sélectionnez **Terminer son service**, votre statut de service passera à Hors service, mais vous serez toujours connecté dans l'Application conducteur Samsara. Si vous sélectionnez **Terminer son service et se déconnecter**, votre statut de service passera à **Hors service** et vous serez déconnecté de l'Application conducteur Samsara.



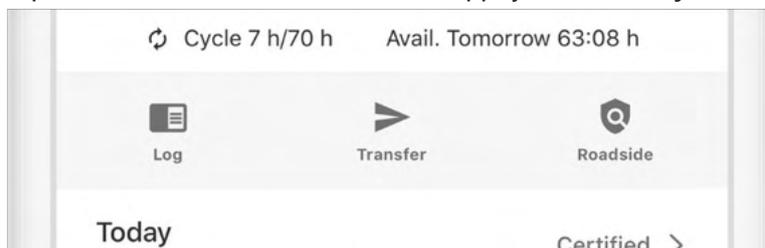
Une fois que votre statut de service est Hors service, l'Application conducteur Samsara affiche le résumé du temps de repos hors service. Si l'application détecte que le véhicule est en mouvement alors que votre statut est Hors service, pendant un déplacement personnel par exemple, elle reviendra à l'affichage Conduite (voir [Commencer la conduite](#)).



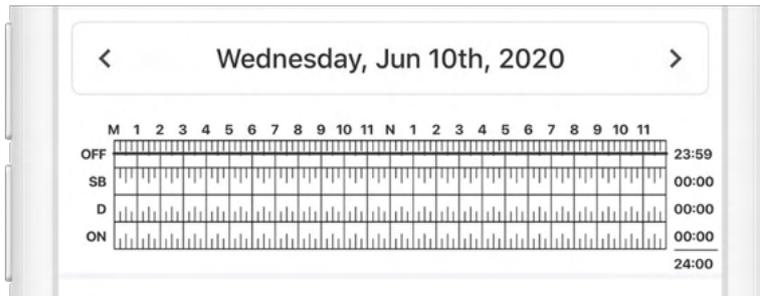
Annoter votre fiche journalière

Si vous devez fournir des informations supplémentaires sur une fiche journalière, vous pouvez ajouter des annotations à partir de l'Application conducteur Samsara.

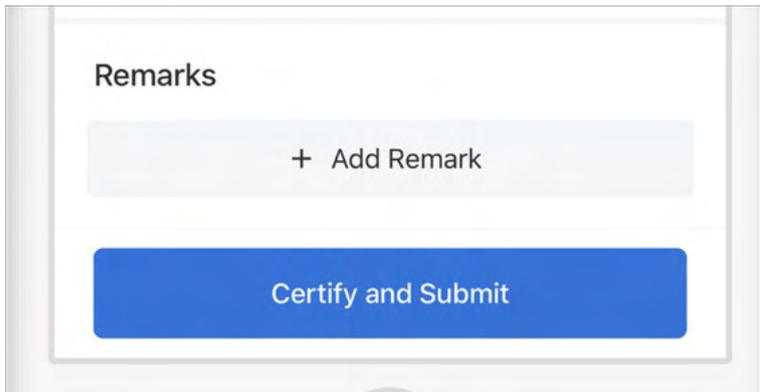
1. À partir de l'écran Heures de service, appuyez sur **Fiche journalière**.



2. Appuyez sur la flèche pour sélectionner la date de la fiche journalière qui fera l'objet d'une remarque.



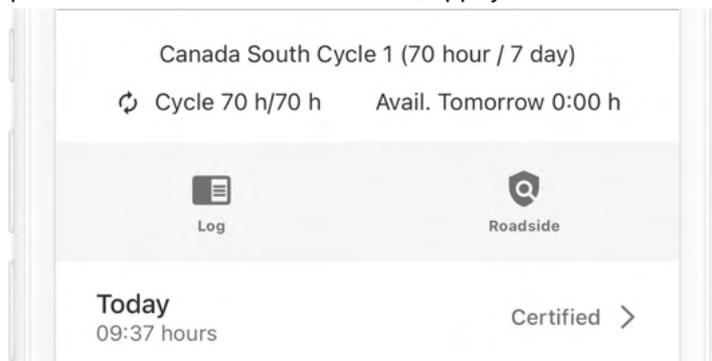
- Appuyez sur **Ajouter des observations**, puis saisissez une description.



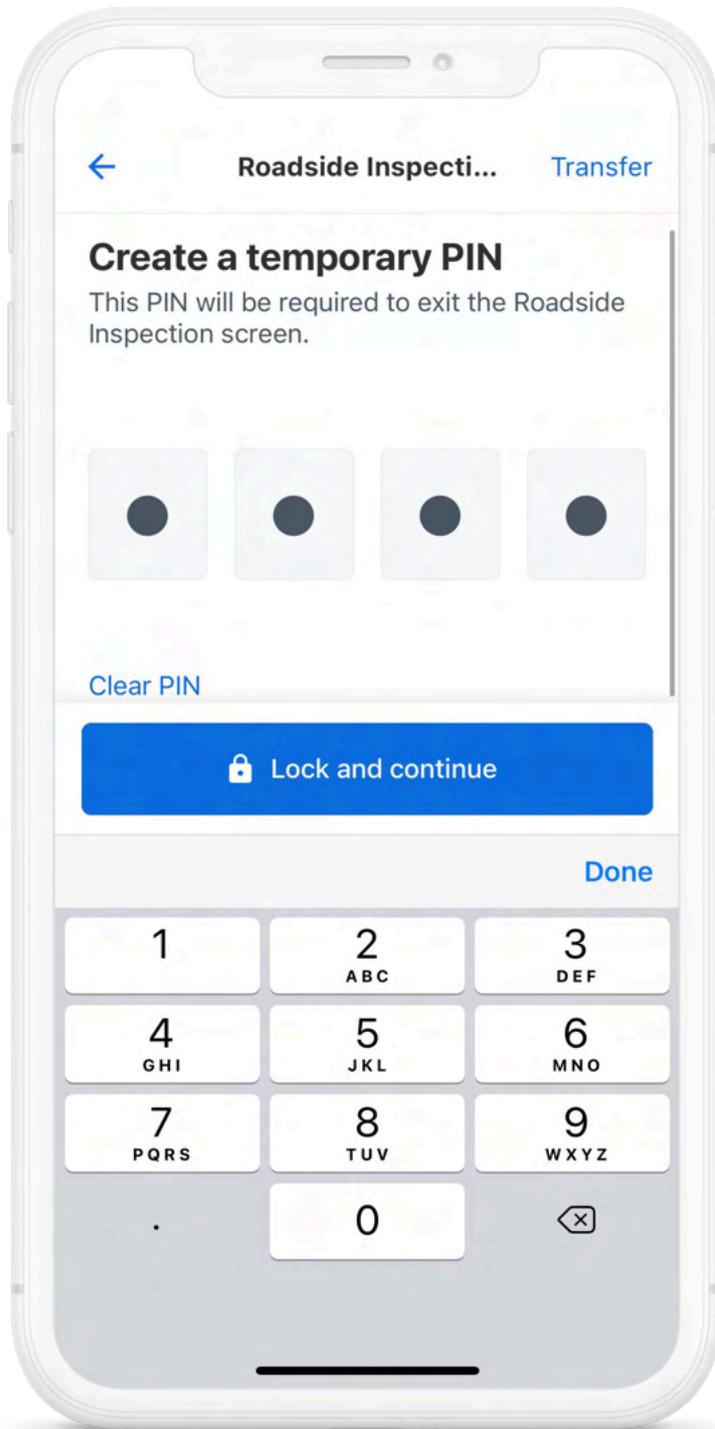
Inspection routière

Lors d'une inspection, présentez votre dispositif de consignation électronique (DCE) et la fiche d'ins-tructions ou d'inspection exigée par votre réglementation nationale. La fiche correspondante est dis-ponible dans l'Application Conducteur Samsara. Fournissez les informations au fonctionnaire comme décrit dans la procédure suivante :

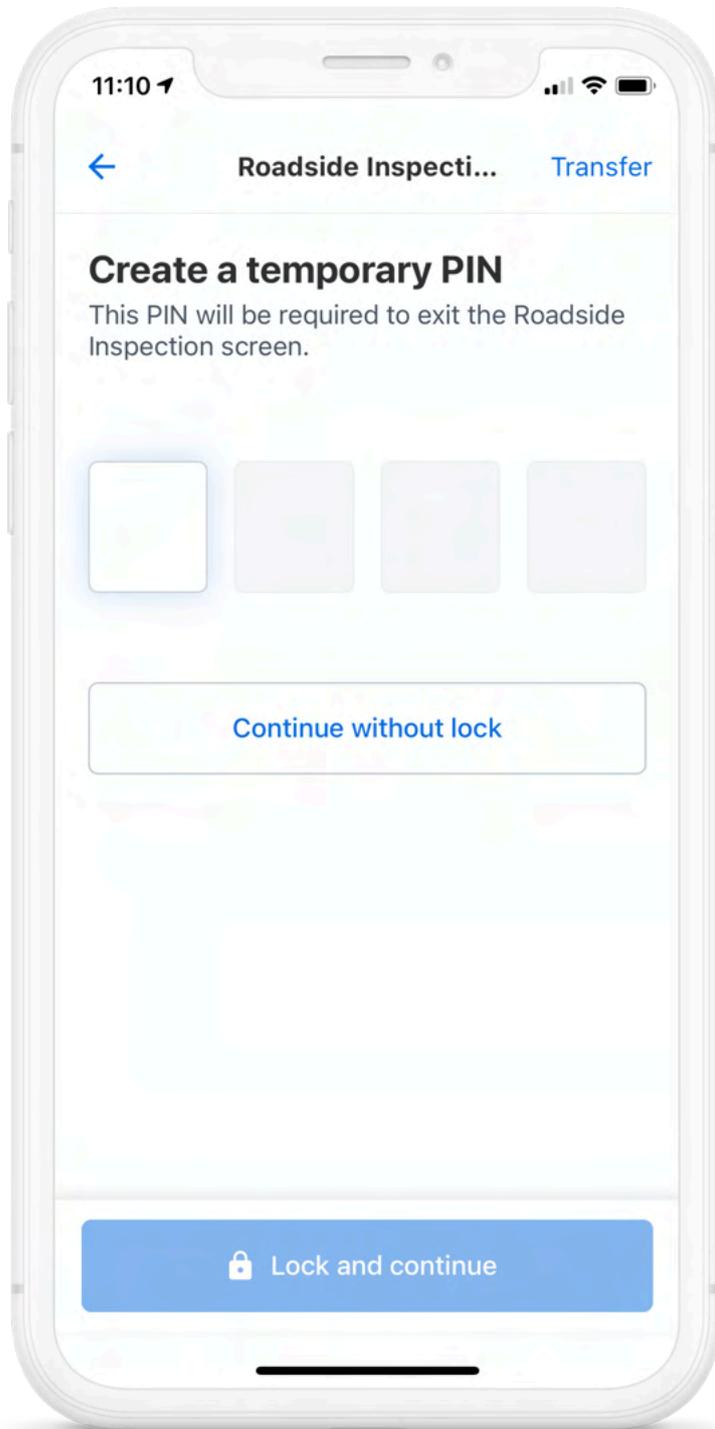
- À partir de l'écran Heures de service, appuyez sur **Accotement**.



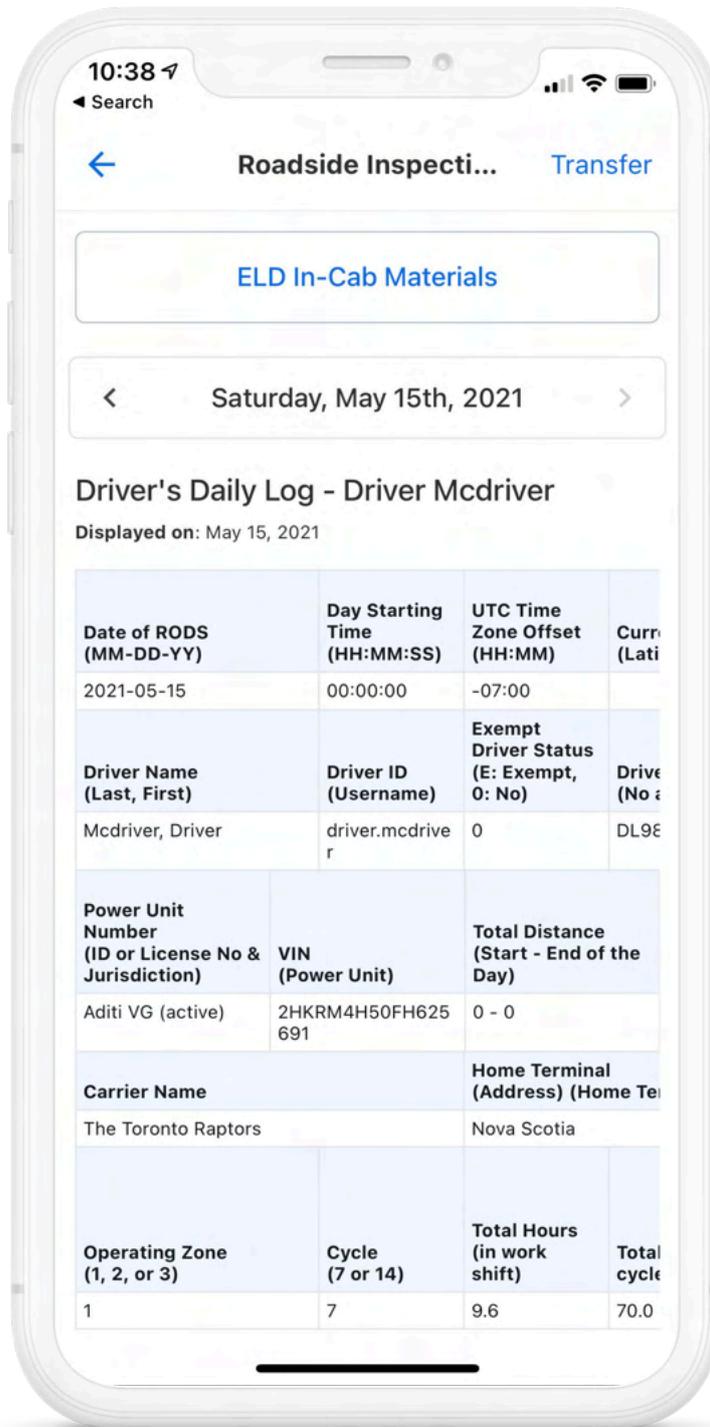
- (Facultatif) Verrouillez le dispositif sur l'écran Contrôle routier. Lorsque vous verrouillez l'appareil, vous devez saisir un code NIP à 4 chiffres pour verrouiller l'appareil sur l'écran Inspection routière et saisir à nouveau le code NIP pour revenir à l'écran d'accueil. Si vous oubliez le code NIP, vous devrez vous déconnecter de l'application et vous reconnecter à l'aide de vos informations de connexion à l'Application conducteur Samsara. Après avoir défini un NIP, appuyez sur **Verrouiller et continuer**.



Si vous ne voulez pas verrouiller le dispositif à l'écran Inspection routière, appuyez sur **Continuer sans verrouiller**.



3. Présenter les instructions ou le matériel d'inspection nécessaires au représentant officiel chargé de l'inspection routière aux fins d'examen. Si le représentant officiel chargé de l'inspection routière vous demande une copie des fiches journalières, passez à la rubrique [Envoyer des journaux](#).



- Appuyez sur la flèche de retour lorsque le représentant officiel chargé de l'inspection routière a terminé son examen des documents.

Envoyer des journaux

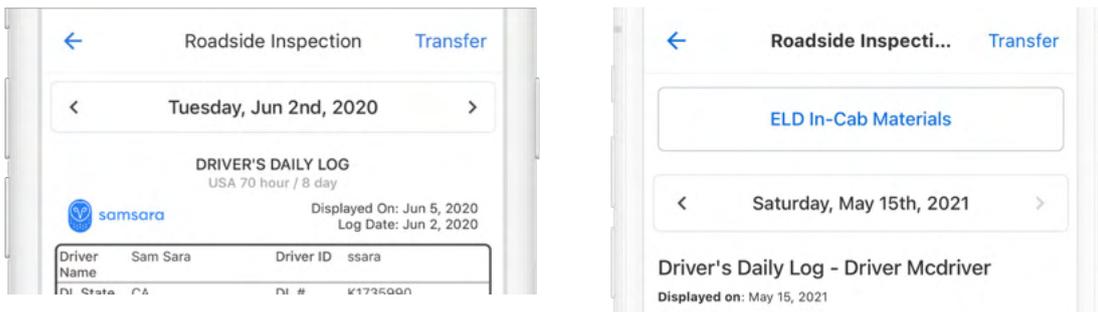
Dans le cadre d'un [contrôle routier](#) (Roadside Inspection), vous pouvez transférer vos journaux à l'autorité de contrôle ou vous les transférer pour information.



NOTE

Une connexion Internet est nécessaire pour envoyer des journaux. Si votre dispositif utilise le point d'accès Wi-Fi Samsara, la passerelle du véhicule doit se trouver à portée du dispositif pour pouvoir transmettre les journaux. Si vous ne parvenez pas à envoyer des journaux en raison d'un manque de connectivité Internet, le représentant officiel chargé de l'inspection routière peut alors les visualiser sur le dispositif mobile en utilisant l'écran Inspection DT (voir le flux de travail).

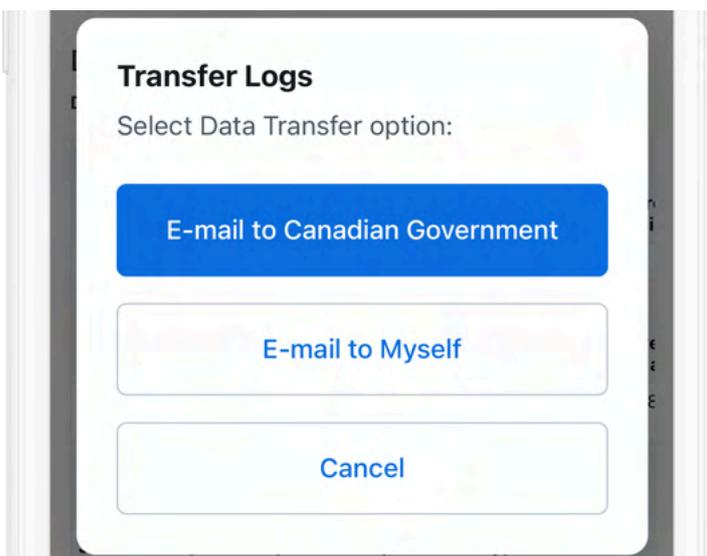
1. À partir de l'écran Inspection routière, appuyez sur **Transfert**.



2. Accusez réception de toute notification de l'Application conducteur Samsara ou répondez-y avant de poursuivre.
3. Sélectionnez le mode d'envoi souhaité selon la région dans laquelle vous vous trouvez. Vous constaterez une erreur d'envoi s'il manque certaines données dans vos soumissions. Communiquez avec l'administrateur de votre flotte pour résoudre une erreur d'envoi.

Canada - Modes d'envoi :

- **Courriel au gouvernement du Canada :** Il s'agit du mode privilégié pour l'envoi des journaux au Canada. L'Application conducteur Samsara envoie directement les journaux au représentant officiel chargé des transports au sein du gouvernement du Canada.
- **E-mail à moi-même:** envoie les journaux à l'adresse e-mail associée à votre compte de conducteur. Les journaux envoyés par courrier électronique comprendront des copies des DVIR récents.



Modifications de la zone d'exploitation

Dans les situations impliquant la traversée de la frontière entre le Canada et les États-Unis et même à l'intérieur du Canada, vous êtes soumis aux règles du pays où vous conduisez :

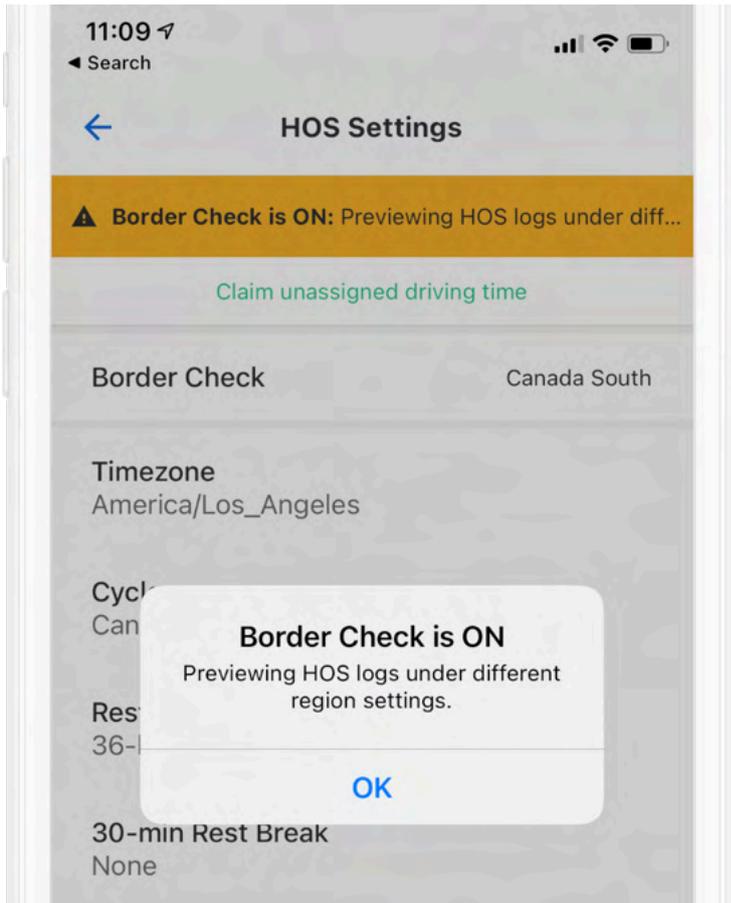
- Lorsque vous passez la frontière depuis le Canada vers les États-Unis, Samsara évalue automatiquement vos heures de cycle et vos heures de quart de travail (pour ce jour-là) sur la base de l'ensemble des règles applicables aux États-Unis. Les déplacements précédents effectués dans leur totalité au Canada ne seront pas affectés par un événement transfrontalier.
- Lorsque vous passez la frontière depuis les États-Unis vers le Canada, vous verrez que le nombre de cadrans passe de 4 à 5 et que l'Application conducteur Samsara envoie une alerte avec un drapeau canadien.

Lorsque vous franchissez une frontière, Samsara permet également de détecter automatiquement la zone et de sélectionner manuellement une zone d'exploitation. Pour vous aider à comprendre la différence entre les ensembles de règles avant de franchir une frontière, vous pouvez prévisualiser l'ensemble des règles qui s'appliquent dans la région. Pour en savoir plus, consultez les rubriques suivantes :

- [Prévisualiser l'ensemble des règles relatives aux heures de service en vigueur dans la région](#)
- [Modifier votre zone d'exploitation](#)

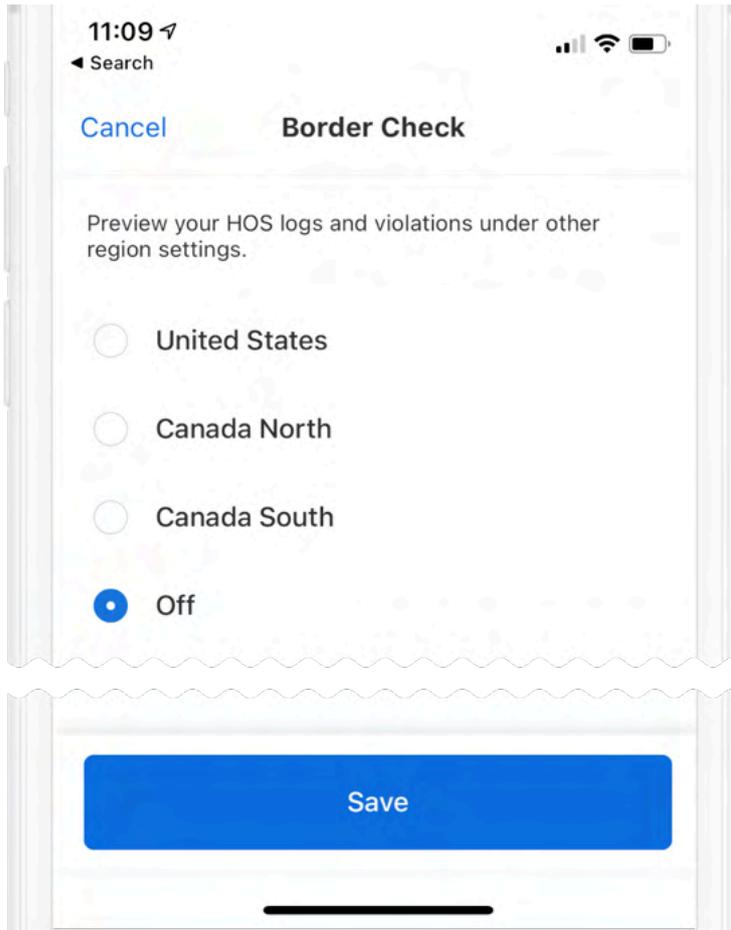
Prévisualiser l'ensemble des règles relatives aux heures de service en vigueur dans la région

Si vous prévoyez traverser une frontière, vous pouvez modifier votre ensemble des règles relatives aux heures de service afin de comprendre les infractions et d'éviter d'en commettre sur le nouveau territoire. Vous pouvez prévisualiser les ensembles des règles en vigueur aux États-Unis, dans le Nord ou le Sud du Canada, quel que soit l'endroit où vous vous trouvez actuellement. Les cadrans des HdS pour les trois ensembles de règles pris en charge varient légèrement en fonction de la configuration du cycle de votre flotte. L'Application conducteur Samsara affiche également une bannière à l'écran HdS qui indique que l'application est actuellement en mode Vérification des frontières.



En mode Vérification des frontières, l'application ne basculera pas automatiquement en cas de franchissement d'une frontière.

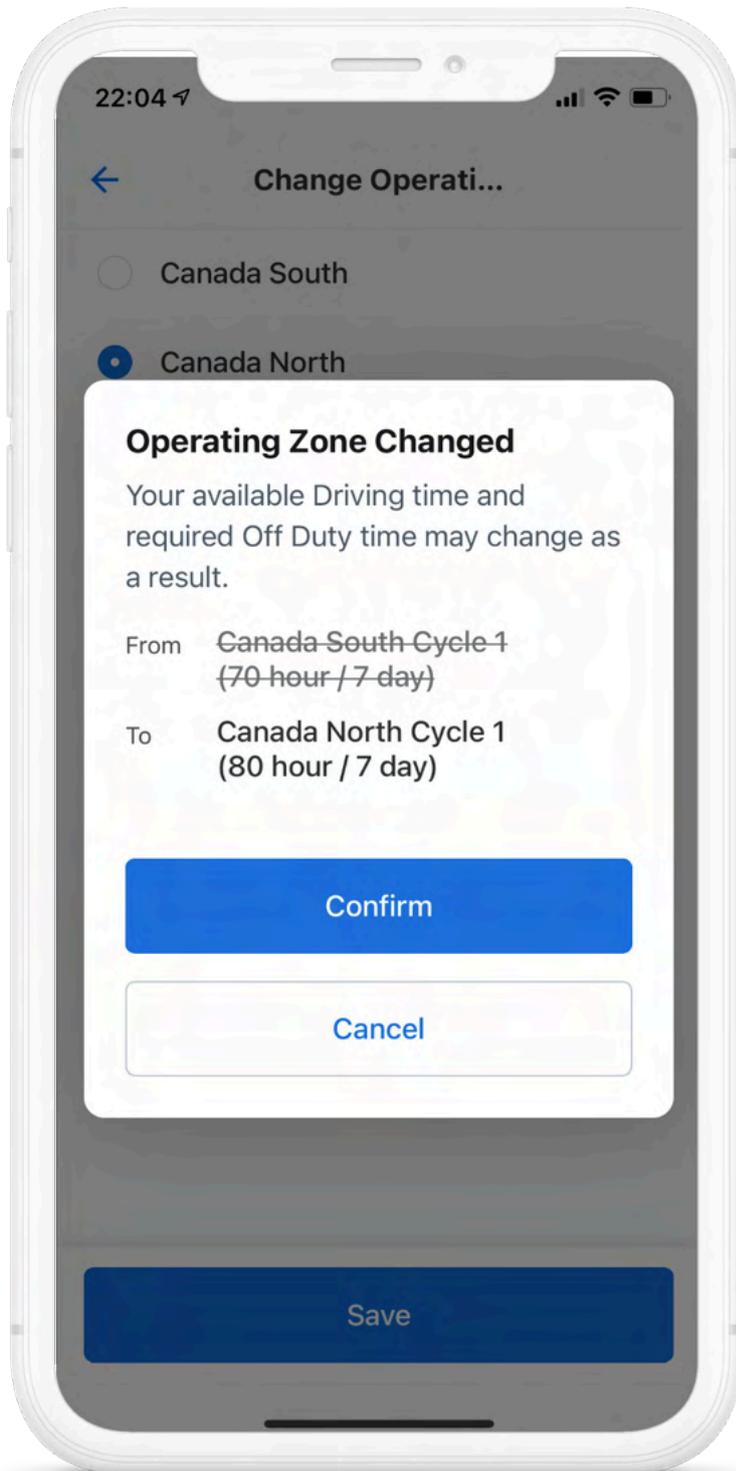
1. Dans l'Application conducteur Samsara, appuyez sur **HdS > Paramètres**.
2. Cliquez sur le statut **Vérification des frontières** pour activer l'ensemble de règles et éventuellement, en changer.
3. Sélectionnez la prévisualisation d'un ensemble de règles : **États-Unis, Nord du Canada, ou Sud du Canada**.



4. **Enregistrez** vos modifications pour revenir à l'écran HdS. L'Application conducteur Samsara vous permet de prévisualiser les fiches journalières dans l'ensemble de règles appliqué.
5. Une fois que vous aurez prévisualisé l'ensemble de règles, répétez le processus pour **désactiver** les autres ensembles de règles relatives aux HdS.

Modifier votre zone d'exploitation

Lorsque vous voyagez entre le Sud et le Nord du Canada, l'Application conducteur Samsara envoie une alerte et vous invite à confirmer le nouvel ensemble des règles en vigueur dans la région.



Lorsque vous recevrez cette invite, vous pourrez choisir d'accepter (confirmer) ou de refuser (annuler) le nouvel ensemble de règles.



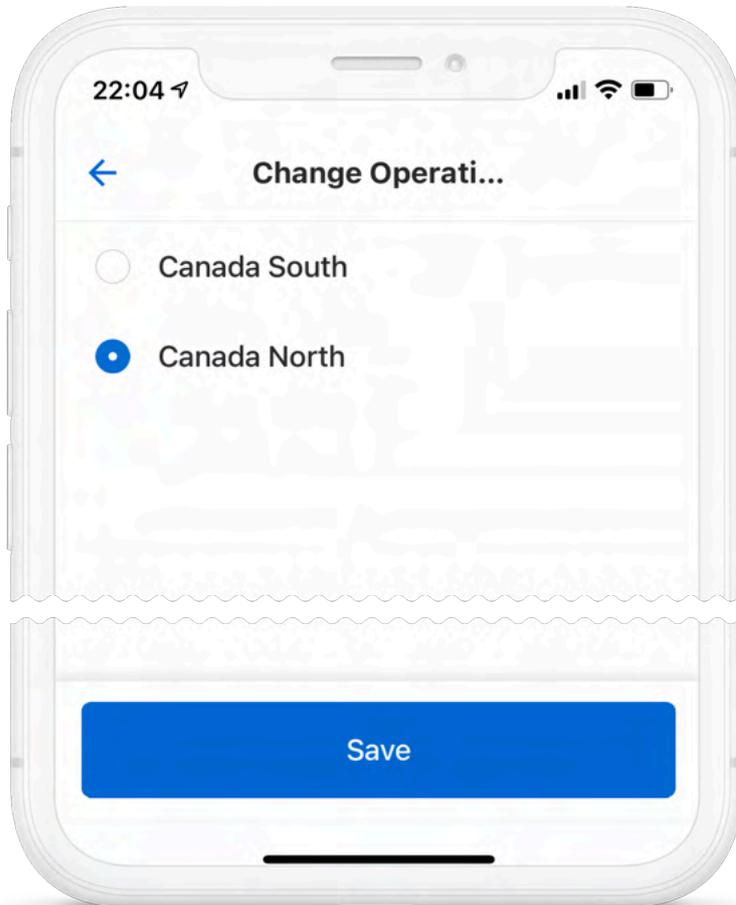
NOTE

La détection automatique des zones est également prise en charge pour le passage de la frontière entre le Sud du Canada et les États-Unis (notamment la frontière entre le Sud du Canada et l'Alaska). Toutefois, l'Application conducteur Samsara ne vous invitera pas à accepter ou à refuser la modification de l'ensemble de règles. Lorsque vous entrez aux États-Unis, vous ne pouvez pas changer manuellement la zone d'exploitation pour les États-Unis.

Si l'Application conducteur Samsara ne détecte pas automatiquement la région et l'ensemble des règles en vigueur dans celle-ci ou si vous choisissez de refuser la modification de l'ensemble de règles, vous pouvez le modifier manuellement.

Pour modifier manuellement votre zone d'exploitation :

1. Dans l'Application conducteur Samsara, appuyez sur **HdS > Paramètres**.
2. Appuyez sur **Zone d'exploitation**.



3. Sélectionnez la région, puis **enregistrez** vos modifications.
Si vous modifiez manuellement votre zone d'exploitation, l'Application conducteur Samsara ne vous invitera pas à changer de zone tant que vous n'aurez pas franchi une autre frontière régionale.

Terminer votre quart de travail

À la fin de votre quart de travail, effectuez les tâches suivantes, au besoin, avant de vous déconnecter de l'Application conducteur Samsara.

Effectuer l'inspection du véhicule par le conducteur en fin de journée

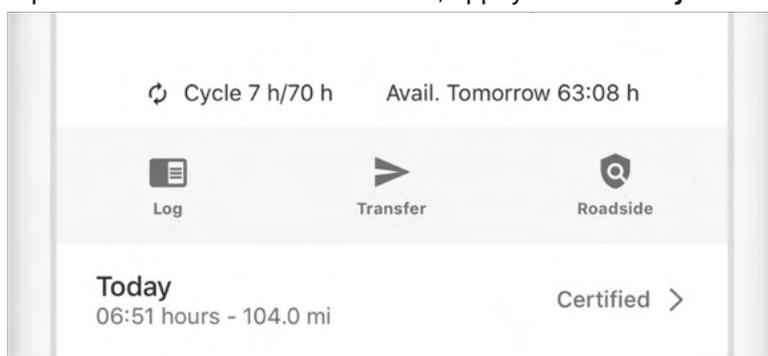
Si votre véhicule est concerné par les inspections du véhicule par le conducteur, ajoutez une nouvelle inspection en fin de journée :

1. Suivez les directives afin de créer une nouvelle inspection à l'aide du bouton **Commencer une inspection**.
2. Réglez le type d'inspection sur **Fin de journée**.
3. Effectuez l'inspection et certifiez-la.

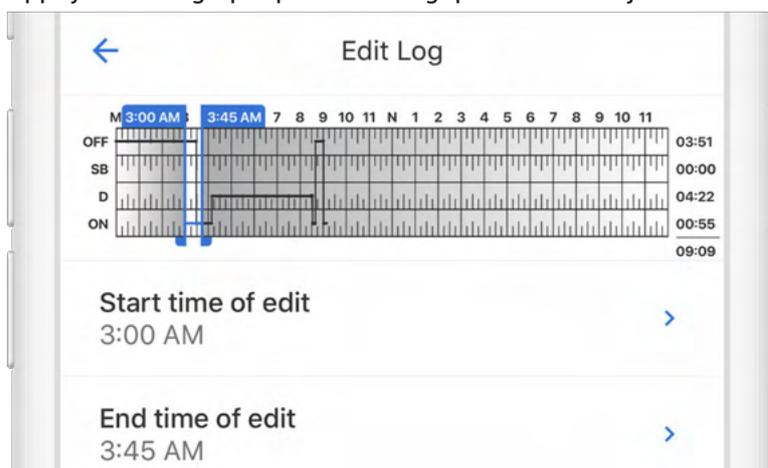
Modifier votre fiche journalière

Selon le mandat du DCE, vous ne pouvez pas modifier les heures de début ou de fin des temps de conduite enregistrés automatiquement. Pour apporter d'autres modifications à une fiche journalière, voir ci-dessous.

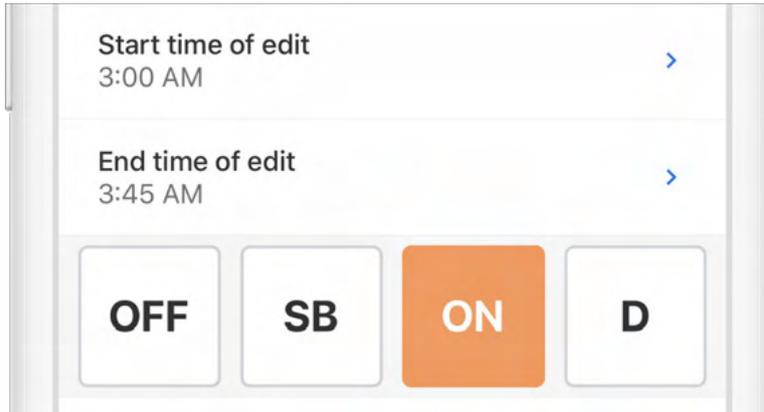
1. À partir de l'écran Heures de service, appuyez sur **Fiche journalière**.



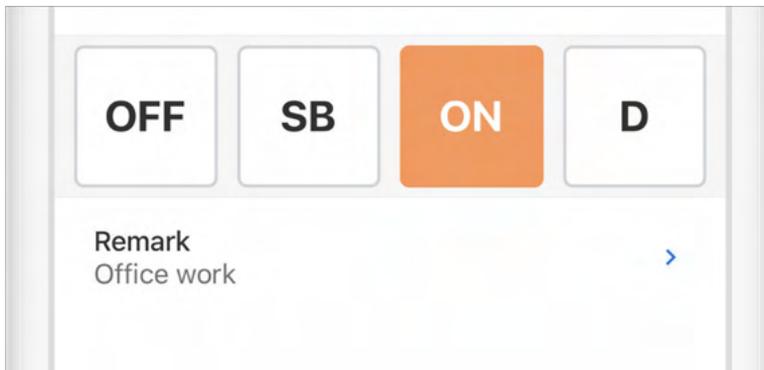
2. Appuyez sur le graphique chronologique de la fiche journalière.



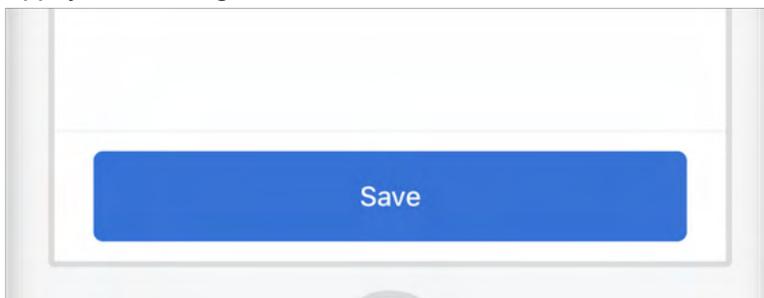
3. Modifiez l'heure de début, l'heure de fin et le statut du service.



4. Saisissez une description justifiant la modification apportée à la fiche journalière.

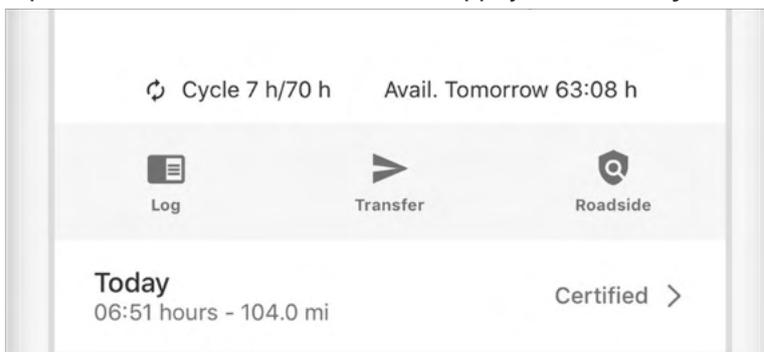


5. Appuyez sur **Enregistrer**.

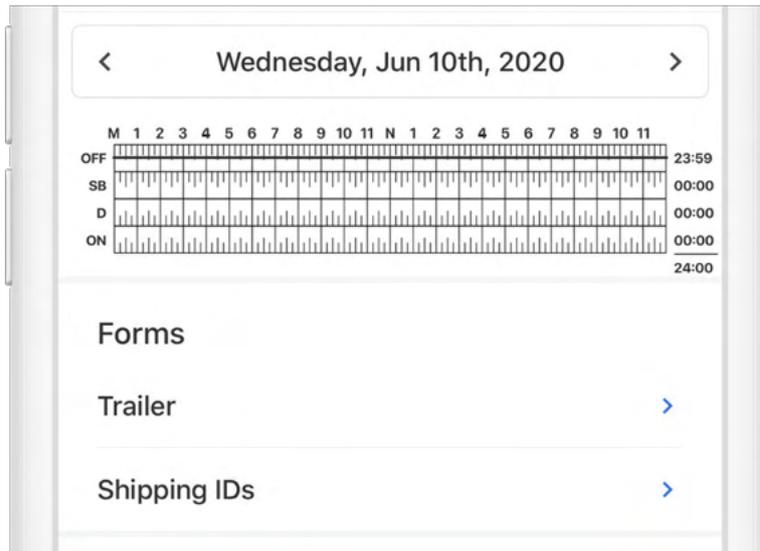


Certifier vos fiches journalières

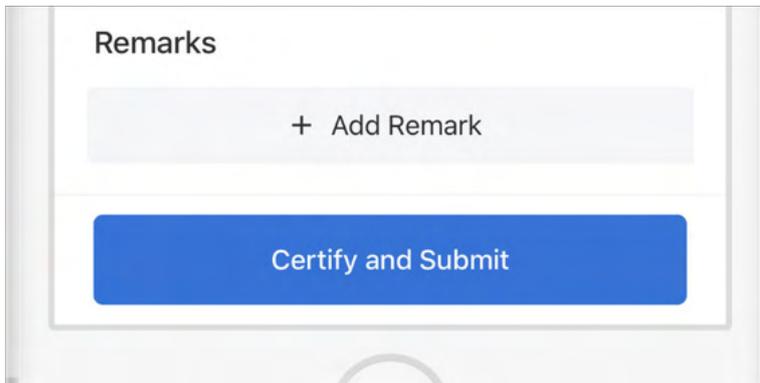
1. À partir de l'écran Heures de service, appuyez sur **Fiche journalière**.



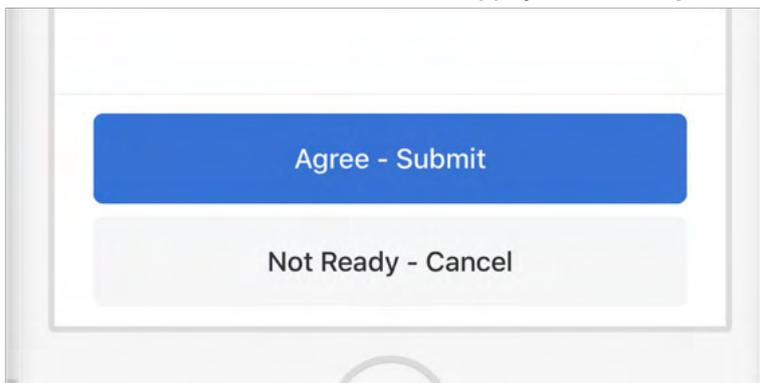
2. Appuyez sur la flèche pour sélectionner la date de la fiche journalière que vous voudriez certifier.



3. Appuyez sur **Certifier et soumettre**.



4. Lisez la déclaration de certification et appuyez sur **Accepter - Envoyer**.



Terminer son service et se déconnecter

Une fois que vous aurez effectué toutes les tâches en fin de journée dans cette section, vous serez prêt à terminer votre service dans l'Application conducteur Samsara. Pour ce faire, vous devez régler votre statut sur Hors service et vous déconnecter de l'Application conducteur Samsara.

1. À partir de l'écran Heures de service, appuyez sur la barre du statut de service.
2. Réglez votre statut sur **Hors service**.
3. Appuyez sur **Enregistrer** après avoir éventuellement saisi une remarque ou une localisation.

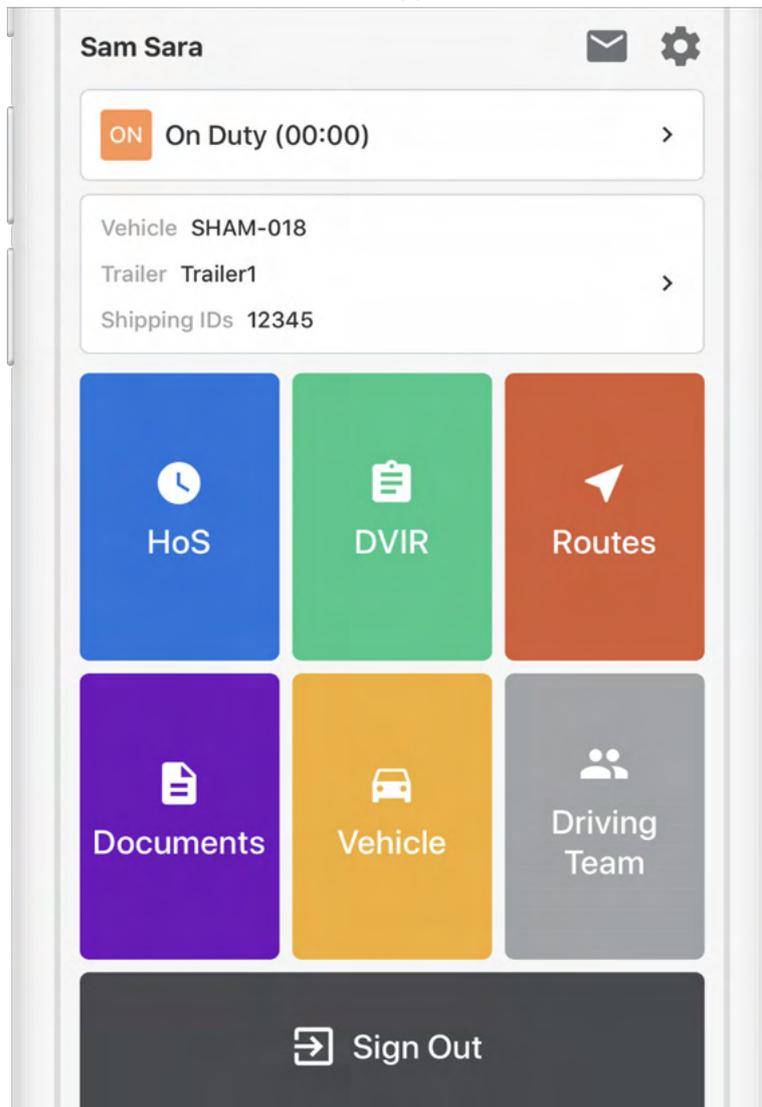
Se déconnecter



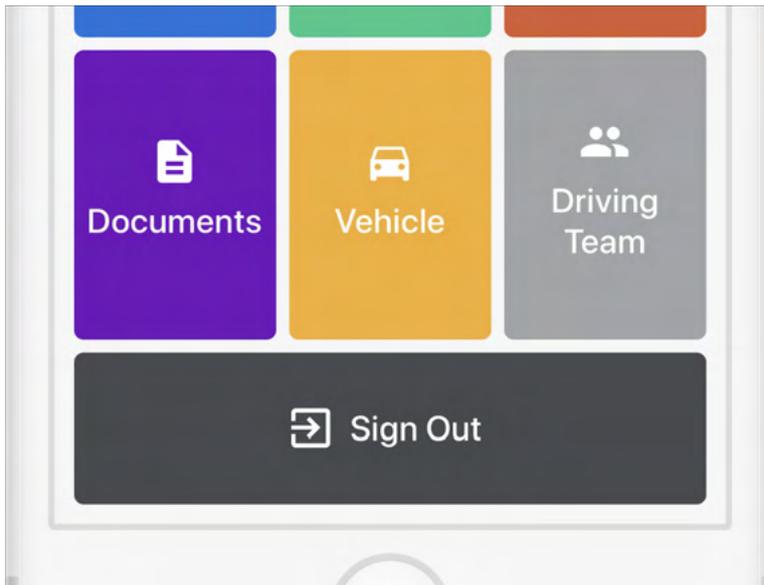
IMPORTANT

N'oubliez pas de vous déconnecter! Si vous restez connecté sur un véhicule, même sous le statut Hors service, le temps de conduite accumulé par un autre conducteur sur ce véhicule pourrait être comptabilisé dans votre rapport de conduite.

1. Revenez à l'écran d'accueil de l'Application Samsara s'il ne s'affiche pas déjà.



2. Appuyez sur le bouton **Déconnexion** au bas de l'écran.



NOTE

Vous serez peut-être invité à vous déconnecter plusieurs fois avant de le faire. Pour en savoir plus, consultez [Alertes et invites](#).

Statuts spéciaux

Déplacement dans la cour

Un Déplacement dans la cour est un trajet défini comme une activité de service (pas de conduite). Au Canada, un Déplacement dans la cour implique une vitesse inférieure à 32 km/h. Ce statut n'apparaît qu'à titre facultatif dans l'Application Conducteur Samsara que s'il a été configuré par l'administrateur de votre flotte ou de votre transporteur.



NOTE

Si votre administrateur a activé le statut Déplacement dans la cour pour votre compte, vous auriez dû recevoir une alerte à propos du [Changements dans la configuration de la section HdS](#).



NOTE

Si vous êtes [Exempt de DCE](#), vous ne pourrez pas utiliser la fonctionnalité HdS en utilisant l'Application conducteur Samsara.

Au Canada, lorsque vous sélectionnez manuellement **YM** (Déplacement dans la Cour) et que la fonction Service automatique est activée, le statut Déplacement dans la cour restera jusqu'au redémarrage du moteur et tant que la vitesse reste inférieure au seuil de 32 km/h.

Si l'Application Conducteur Samsara est active lors du redémarrage du moteur, elle vous demandera automatiquement de confirmer si vous souhaitez conserver le statut Déplacement dans la cour. Si vous ne le confirmez pas avant que le compte à rebours de 300 secondes dans l'application arrive à son terme, l'application fera passer votre statut à Repos. Au Canada, si vous êtes en statut Déplacement dans la cour et si vous dépassez le seuil de vitesse, votre statut passera automatiquement à Conduite et l'application vous avertira du changement de statut.

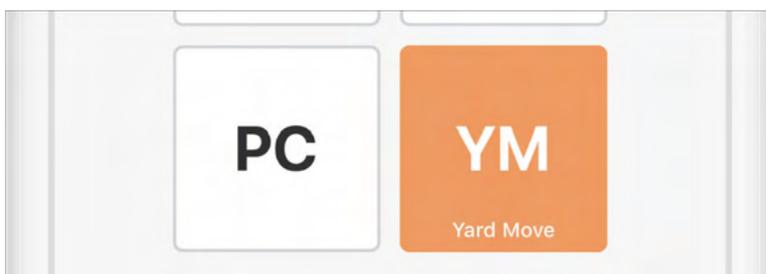


NOTE

Si vous quittez l'application ou la fermez et redémarrez le moteur, vous devrez de nouveau sélectionner manuellement YM pour continuer à utiliser ce statut.

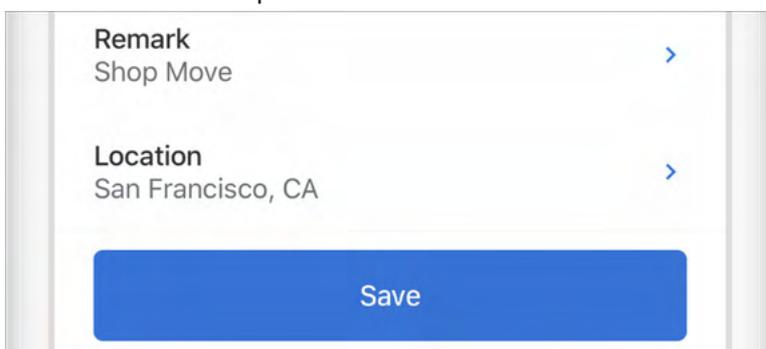
Pour régler manuellement le statut Déplacement dans la cour :

1. À partir de l'écran Heures de service, appuyez sur la barre du statut de service.
2. Réglez votre statut sur **Déplacement dans la cour (YM)**.



Si votre localisation ne peut être déterminée, vous serez invité soit à poursuivre sans indiquer de localisation, soit à annuler le processus et à choisir d'abord votre localisation. Pour en savoir plus, consultez [Absence de localisation](#). Si vous avez défini votre localisation, répétez cette étape pour sélectionner le statut de service.

3. Saisissez une remarque afin de décrire les raisons de la sélection de ce statut (requis).



4. Appuyez sur **Enregistrer**.

Déplacement personnel

Le déplacement personnel est un statut de service spécialisé pour le temps de conduite en dehors des heures de travail pendant la conduite d'un véhicule à moteur commercial pour des activités non liées au travail. Au Canada, vous pouvez réclamer jusqu'à 75 km/jour (47 mi) au titre d'un déplacement personnel. Ce statut ne s'affiche comme une option dans l'Application conducteur Samsara que s'il a été configuré par l'administrateur de votre flotte ou de votre transporteur.



NOTE

Si votre administrateur a activé le statut Déplacement personnel pour votre compte, vous auriez dû recevoir une alerte concernant le [Changements dans la configuration de la section HdS](#).



NOTE

Si vous êtes [Exempt de DCE](#), vous ne pourrez pas utiliser la fonctionnalité HdS en utilisant l'Application conducteur Samsara.

Conducteurs au Canada : lorsque vous sélectionnez manuellement Conduite à des fins personnelles (« PC » pour Personal Conveyance) et si la fonction Service automatique est activée, le statut Conduite à des fins personnelles restera jusqu'au redémarrage du moteur ou jusqu'à ce que vous dépassiez la

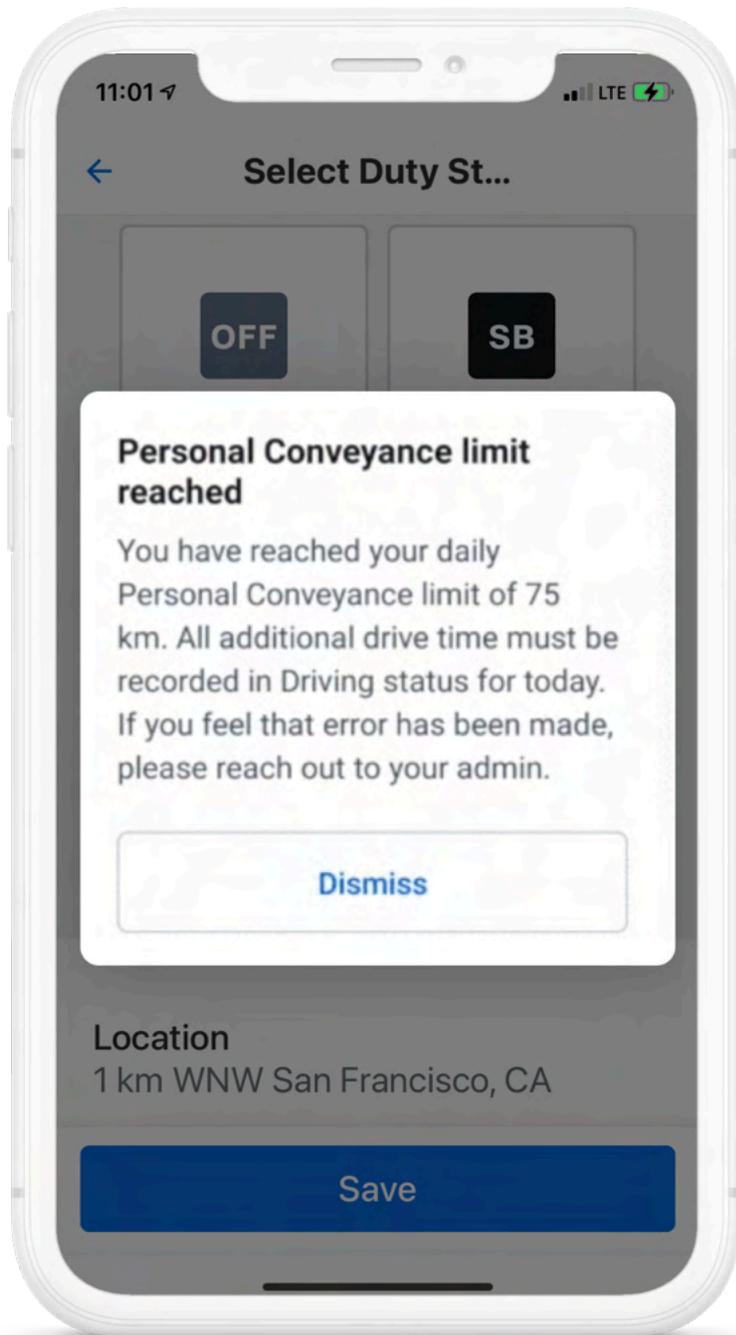
distance maximale autorisée. Si vous la dépassez, l'Application Conducteur Samsara vous invitera à accepter le changement de statut pour revenir aux Heures de service.

Si l'Application Conducteur Samsara est active lors du redémarrage du moteur, elle vous demandera automatiquement de confirmer si vous souhaitez conserver le statut Conduite à des fins personnelles (PC). Si vous ne le confirmez pas avant que le compte à rebours de 300 secondes dans l'application arrive à son terme, l'application fera passer votre statut à Repos. Si le véhicule commence à se déplacer, ou est déjà en mouvement, l'application fait passer votre statut sur Heures de service.

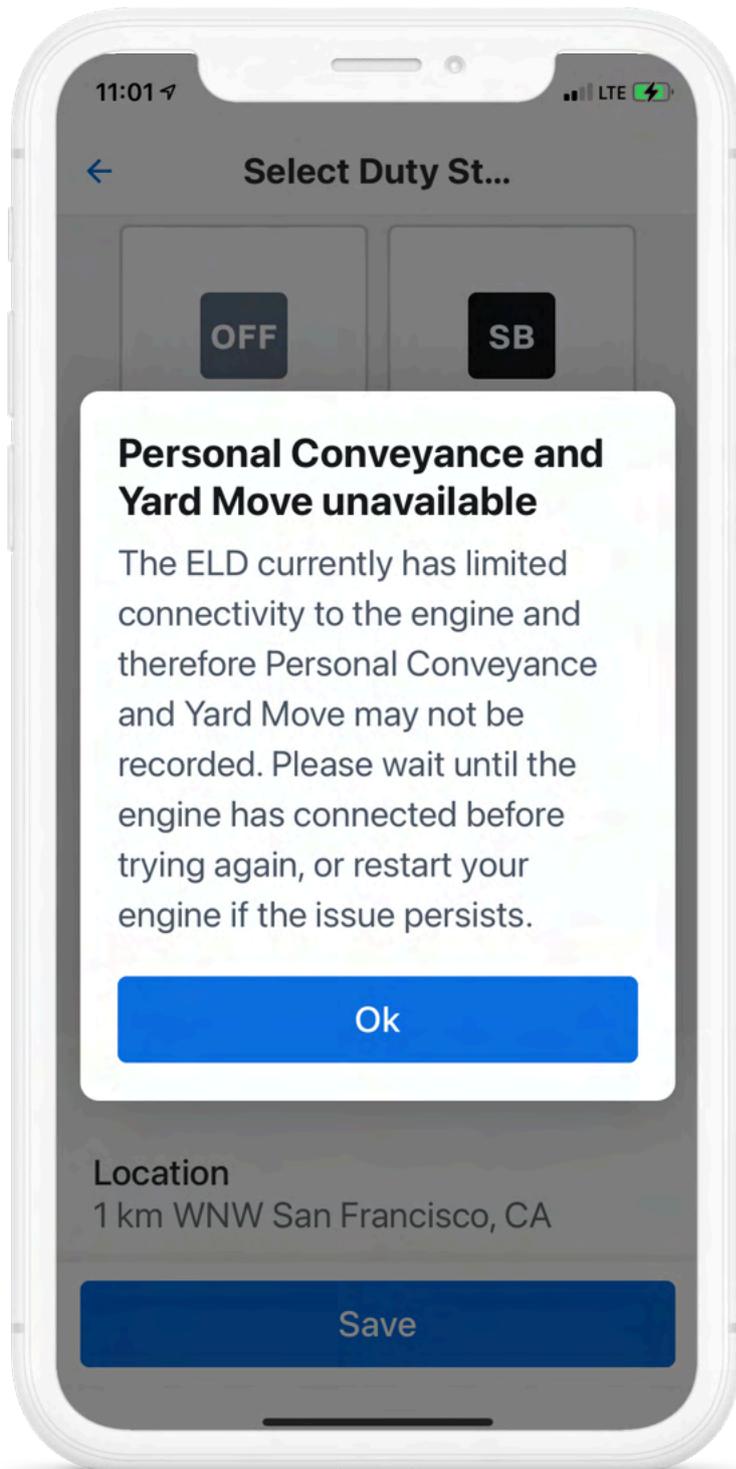


NOTE

Si vous quittez l'application ou la fermez et redémarrez le moteur, vous devrez de nouveau sélectionner manuellement PC pour continuer à utiliser ce statut.

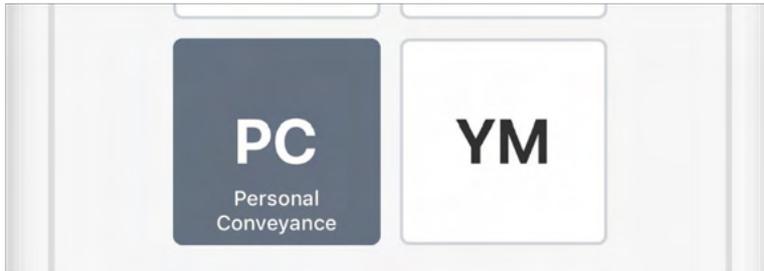


Si vous avez déjà dépassé la limite pour la journée, l'Application Conducteur Samsara affiche un message indiquant que vous ne pouvez pas sélectionner ce statut.



Pour régler manuellement le statut Déplacement personnel :

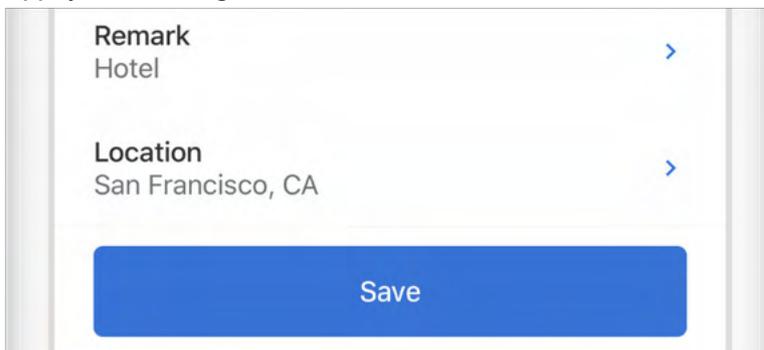
1. À partir de l'écran Heures de service, appuyez sur la barre du statut de service.
2. Réglez votre statut sur **Déplacement personnel (PC)**.



Si vous avez déjà atteint la distance maximale pour la journée, l'Application conducteur Samsara affichera une alerte.

Si votre localisation ne peut être déterminée, vous serez invité soit à poursuivre sans indiquer de localisation, soit à annuler le processus et à choisir d'abord votre localisation. Pour en savoir plus, consultez [Absence de localisation](#). Si vous avez défini votre localisation, répétez cette étape pour sélectionner le statut de service.

3. Saisissez une remarque afin de décrire les raisons de la sélection de ce statut (requis).
4. Appuyez sur **Enregistrer**.



Exemptions

Si cela est nécessaire et concerne votre zone d'exploitation, vous pouvez demander des exemptions aux exigences régionales en matière de HdS.

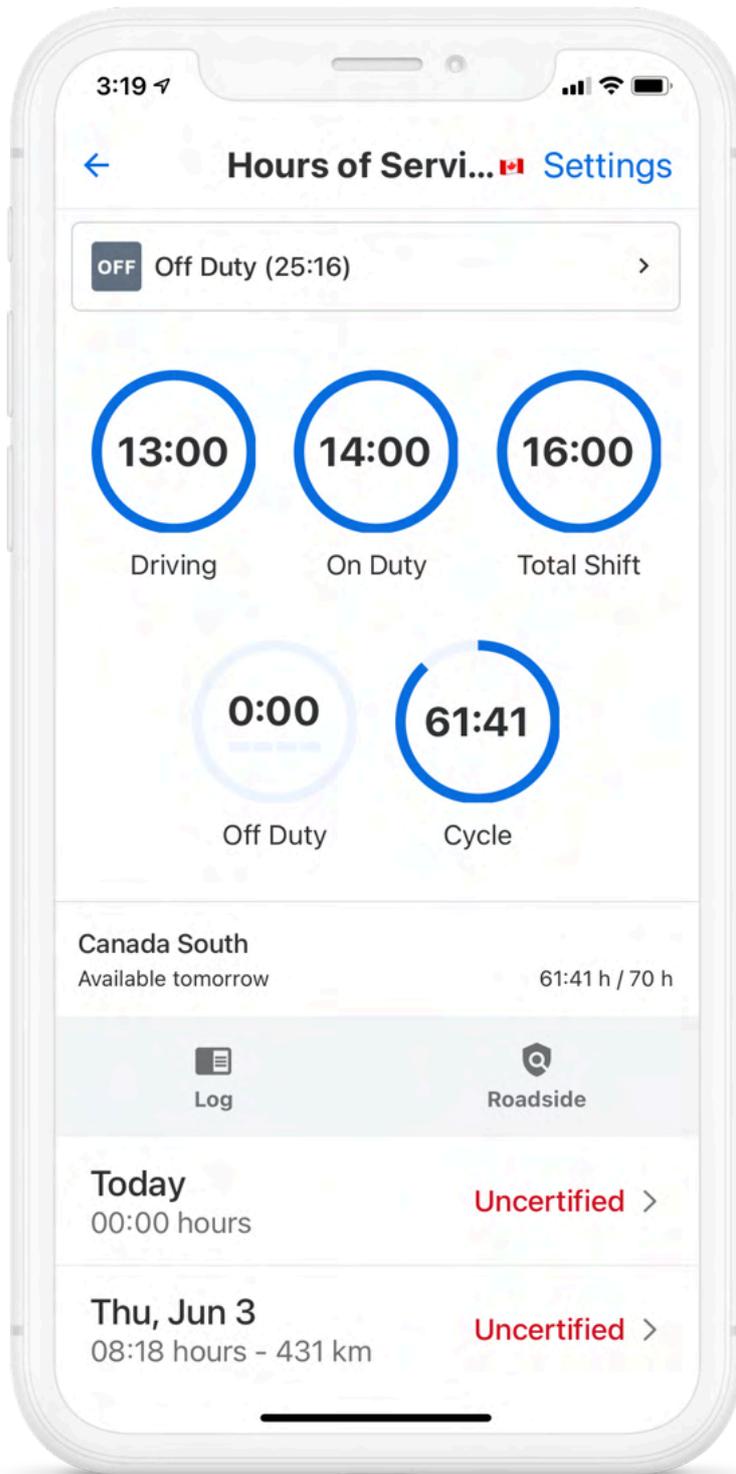
Exemption pour conduite défavorable

Si vous rencontrez des conditions de conduite défavorables ou si vous devez prolonger votre temps de conduite, votre temps de service ou votre temps écoulé en raison d'une urgence, vous pouvez prétendre à une exemption pour conduite défavorable. La demande d'exemption augmente le temps de conduite de deux heures et réduit l'obligation de repos de deux heures. Si votre région et l'administrateur de votre flotte vous y autorisent et que vous pouvez prétendre à une exemption pour conduite défavorable, vous pouvez en faire la demande à partir de l'Application conducteur Samsara.

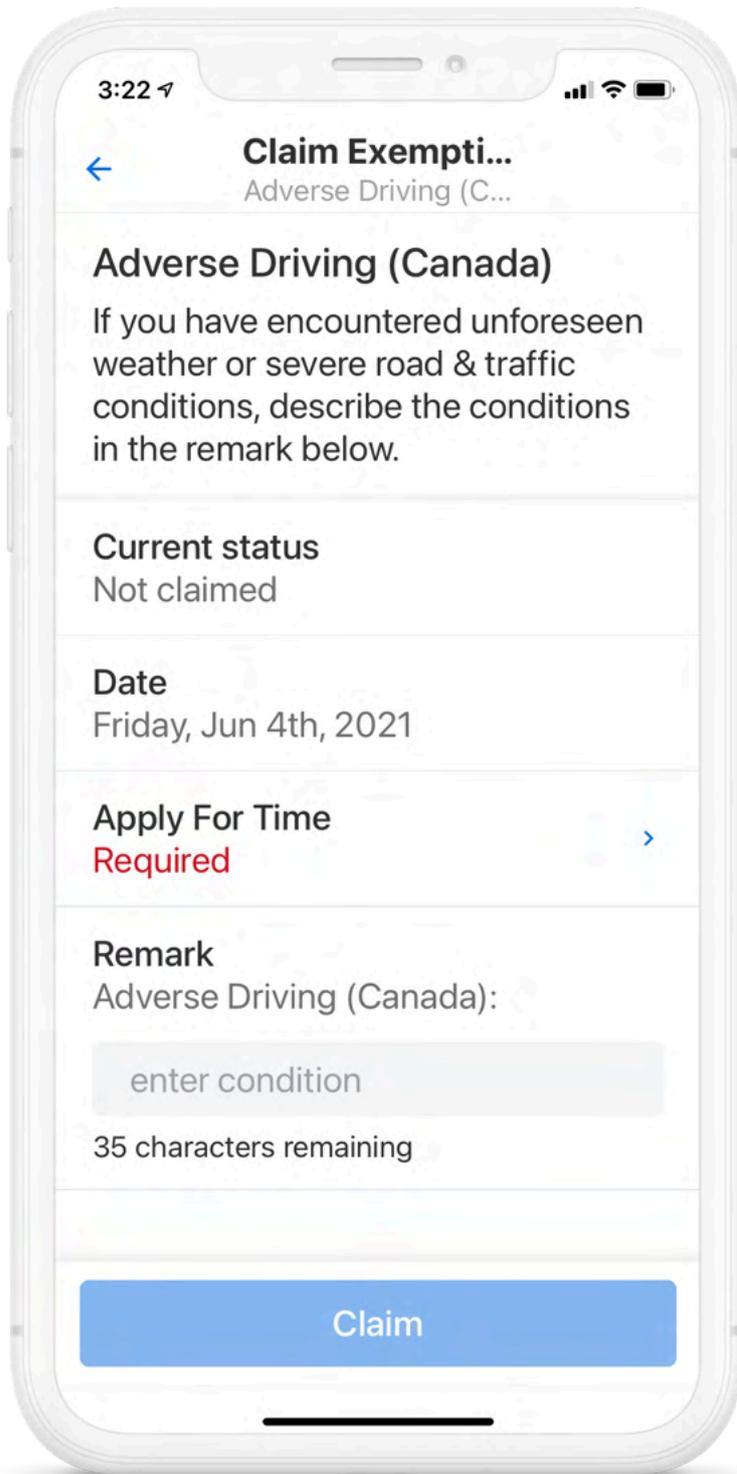
Lorsque vous demandez l'exemption, vous pouvez également ajouter une remarque expliquant les détails relatifs à la demande. Toutes les remarques sont saisies dans le fichier de données et les fiches journalières, ce qui les rend visibles pour les administrateurs de la flotte et les représentants officiels chargés de l'inspection qui consultent votre fiche journalière.

Pour demander une exemption pour conduite défavorable :

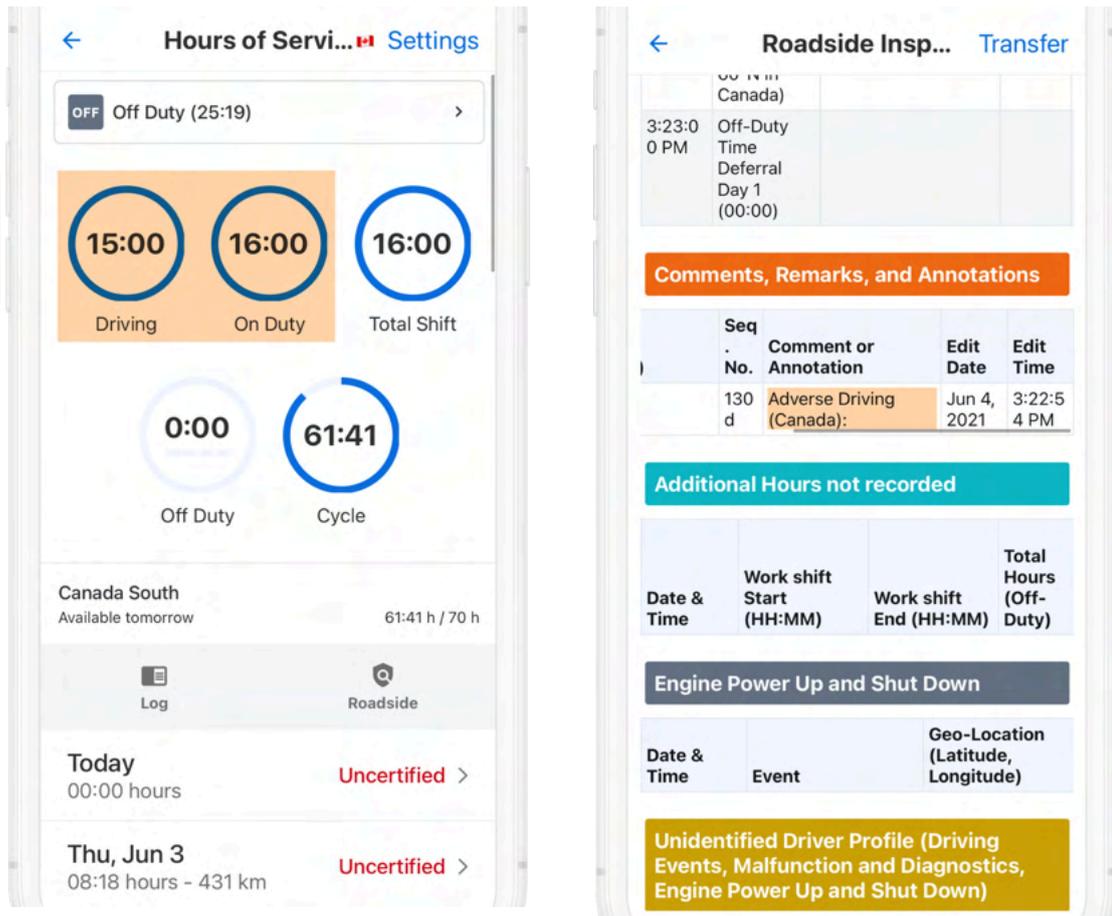
1. Dans l'Application conducteur Samsara, appuyez sur le pavé HdS pour afficher le statut de comptabilisation de la conduite.



2. Sélectionnez **Fiches journalières** pour afficher votre fiche journalière.
3. Faites défiler la fiche journalière du conducteur vers le bas pour trouver la section **Exemptions** et appuyez sur **Conduite défavorable (Canada)**.



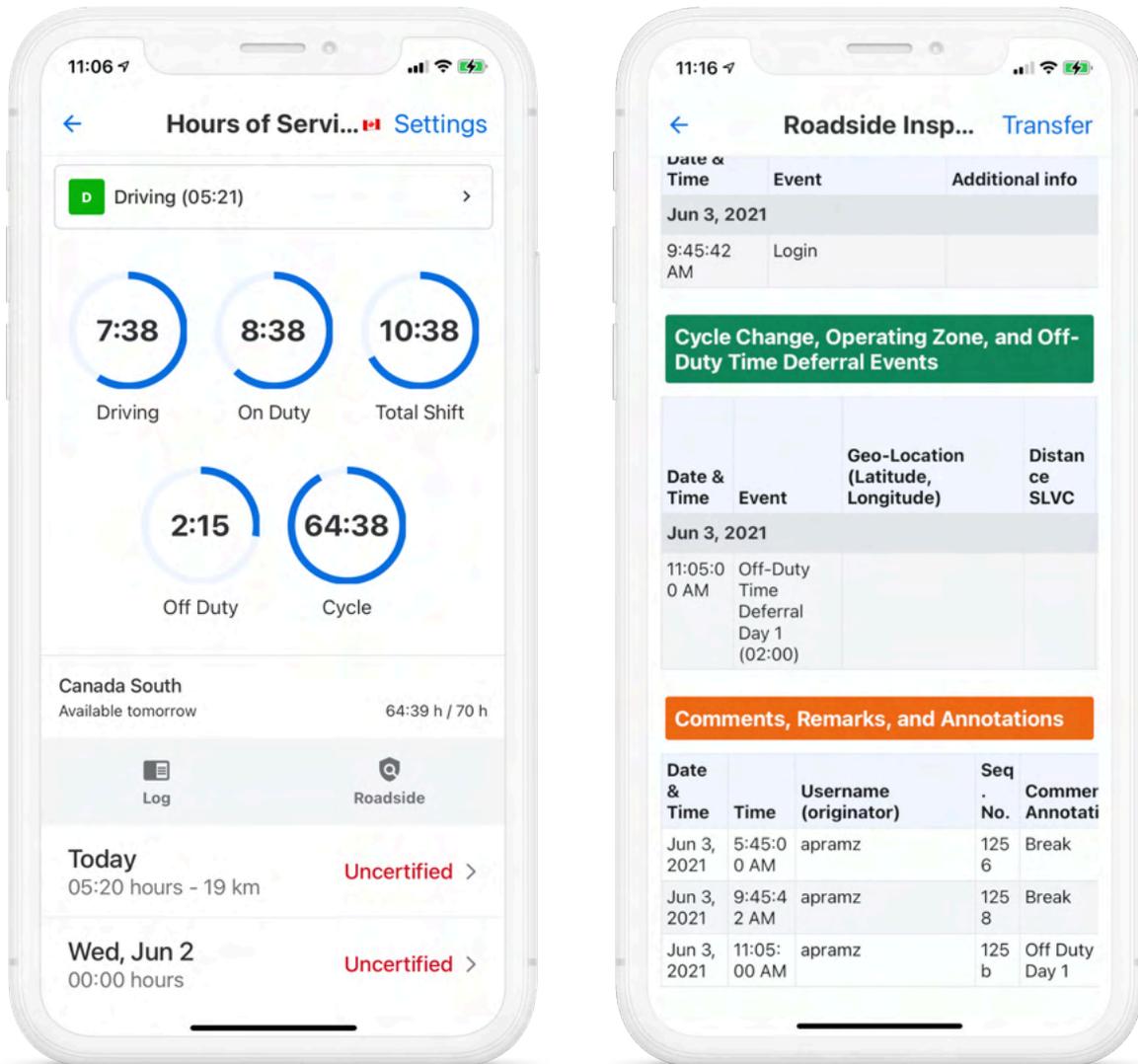
4. Ajoutez une **nouvelle remarque** à la fiche journalière pour justifier la demande d'exemption.
5. **Demandez** l'exemption.
6. **Certifiez et soumettez** votre fiche journalière.
Après avoir demandé l'exemption, les cadrans HdS reflètent les exigences révisées accordées par l'exemption. La fiche journalière affiche également la remarque relative à l'exemption pour conduite défavorable.



Report des heures de repos

Dans le cadre du Règlement sur les heures de service au Canada, si vous êtes un conducteur opérant dans le Sud du Canada et que le gestionnaire de votre flotte a activé les exemptions de service, vous pouvez reporter jusqu'à deux heures de votre temps de repos quotidien obligatoire au jour suivant.

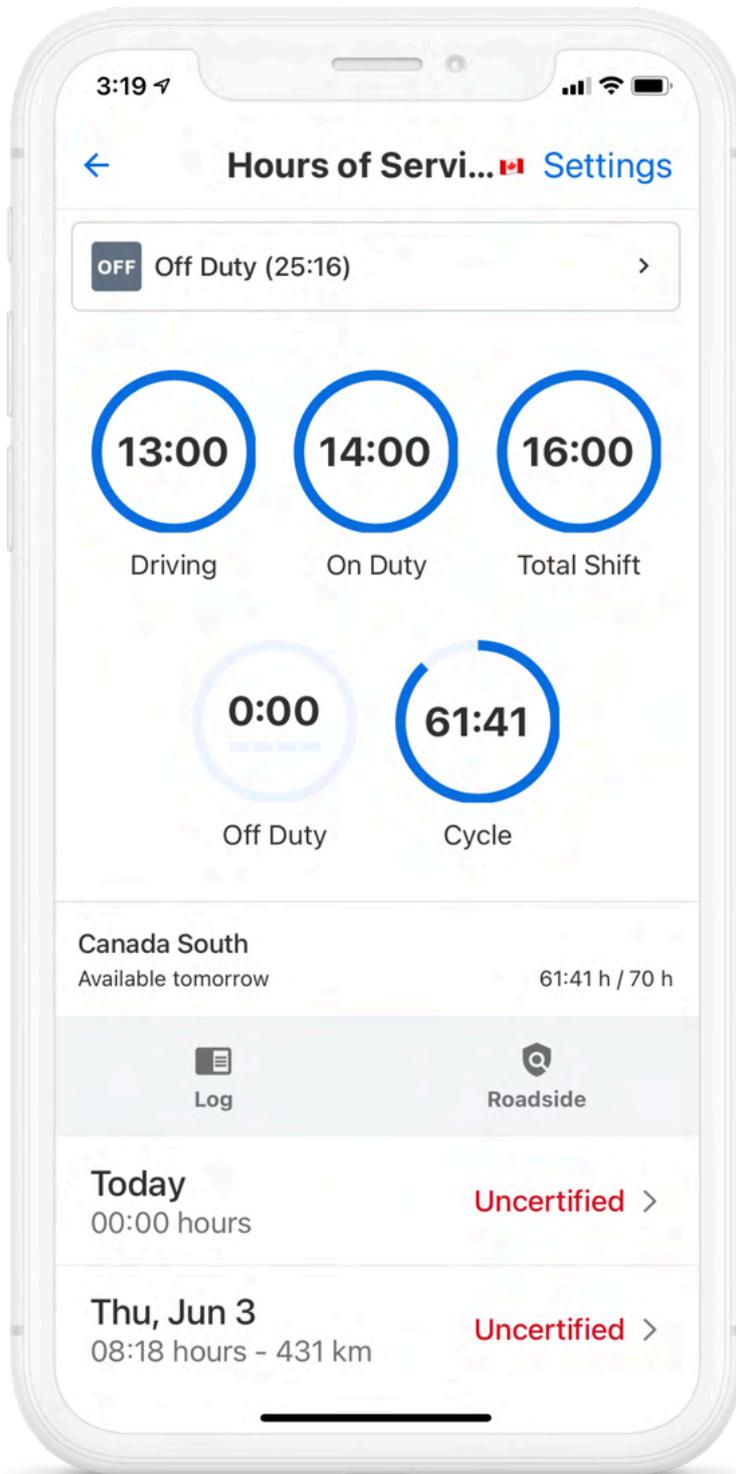
En demandant cette exemption, vous pouvez réduire le total des heures de repos obligatoires pour le jour de la demande du montant reporté et l'ajouter aux heures de repos prises le jour suivant. Lorsque vous reportez des heures de repos, vous pouvez également ajouter une remarque à la fiche journalière et au fichier de données afin que le représentant officiel chargé de l'inspection puisse analyser votre fiche journalière en tenant compte de cette remarque.



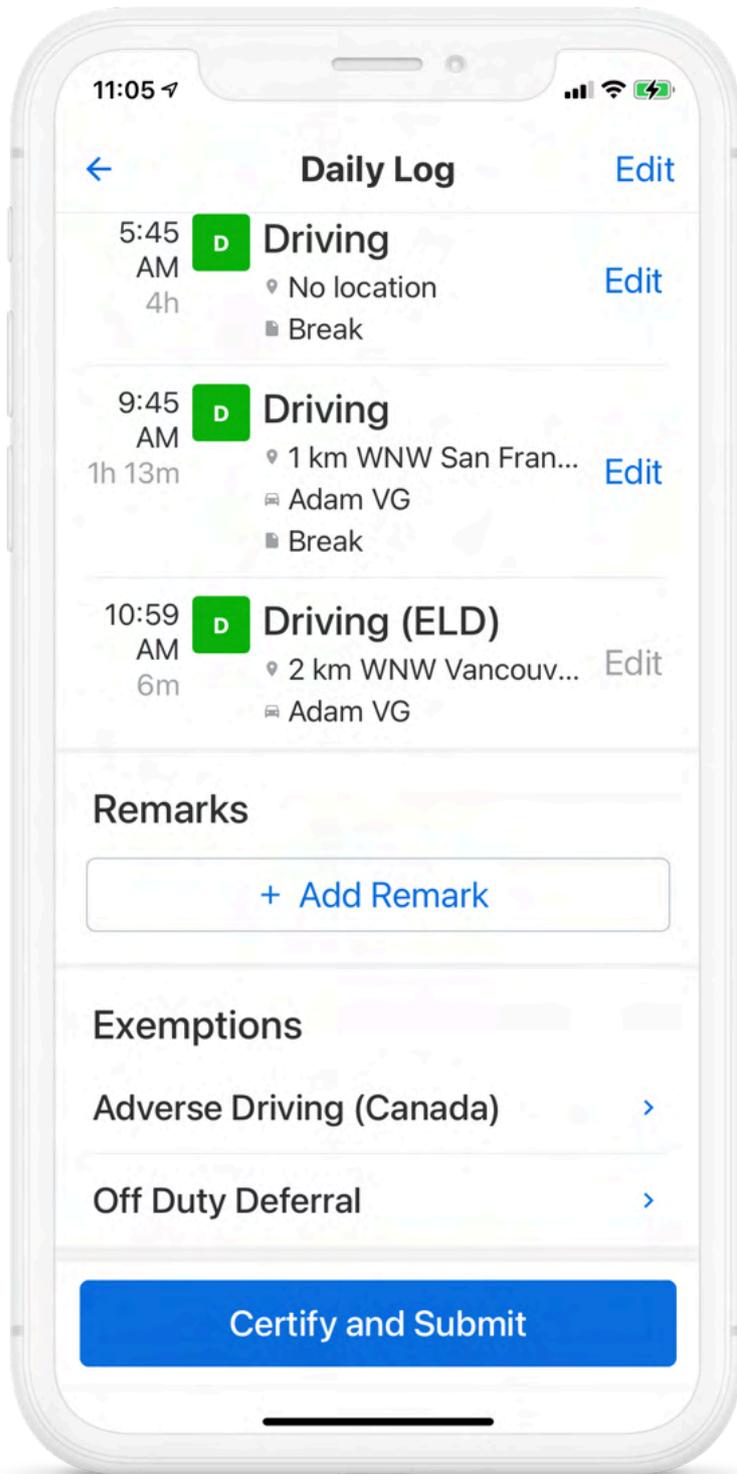
Aux écrans **HdS > Fiche journalière** et **Inspection routière**, le jour où l'exemption a été demandée est marqué en tant que Jour 1 et le jour suivant est marqué en tant que Jour 2. Cette exemption ne peut pas être demandée le Jour 2 (mais elle peut l'être à nouveau le jour suivant). Les cadrans sont mis à jour pour refléter l'élimination du temps de repos obligatoire (Jour 1) et l'augmentation du temps de repos (Jour 2), selon le cas.

Pour reporter des heures de repos au jour suivant :

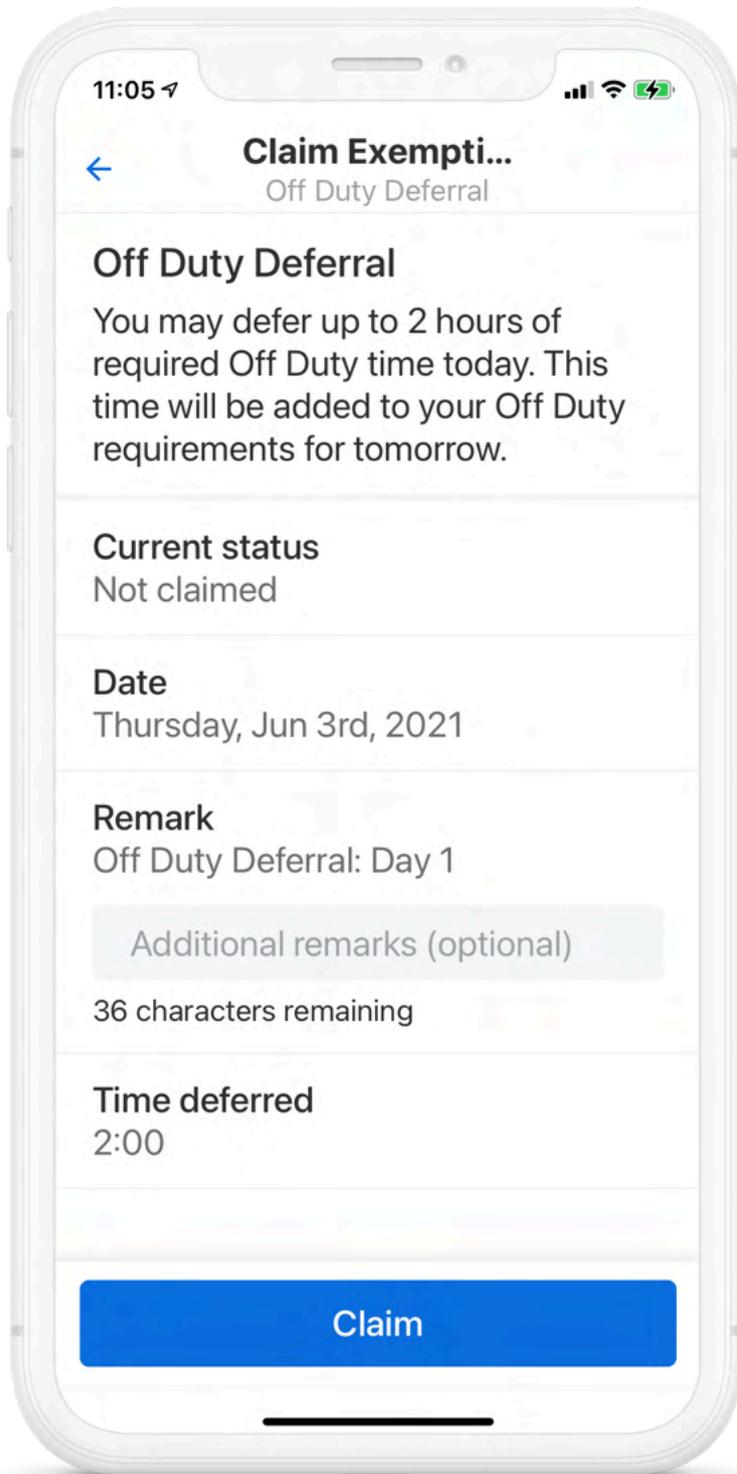
1. Dans l'Application conducteur Samsara, appuyez sur le pavé HdS pour afficher le statut de comptabilisation de la conduite.



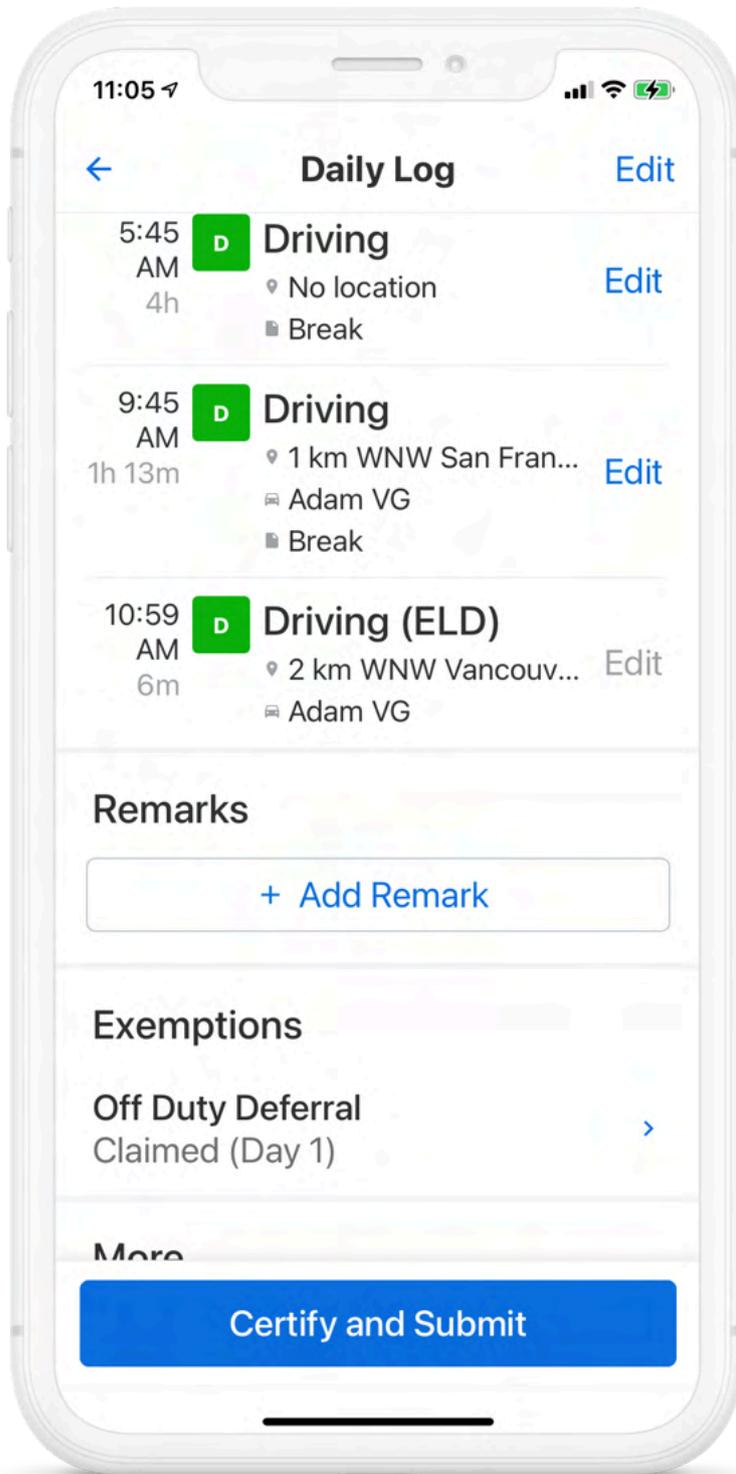
2. Faites défiler la fiche journalière du conducteur vers le bas pour trouver la section Exemptions et sélectionnez **Report des heures de repos**.



3. Demandez l'exemption.



4. **Ajoutez une remarque** (36 caractères au maximum) justifiant la demande de report. La remarque est enregistrée dans la fiche journalière.



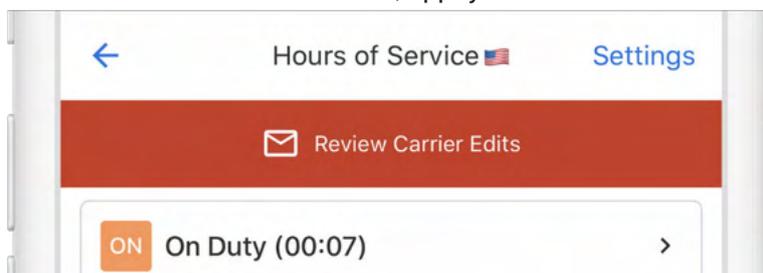
5. **Certifiez et soumettez** vos heures de service.
6. Une fois que vous aurez enregistré votre temps, vous pourrez voir l'exemption dans votre fiche journalière HdS. Lors d'une inspection routière, le représentant officiel chargé de l'inspection peut également consulter la remarque figurant dans la fiche journalière HdS.

Alertes et invites

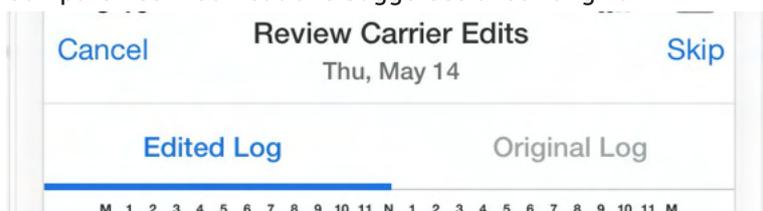
Approbation des modifications faites par le transporteur

Vous devez certifier vos fiches journalières avant d'examiner les vérifications faites par le transporteur. Les transporteurs peuvent suggérer une modification de vos fiches journalières. Ces modifications vous sont envoyées aux fins d'examen.

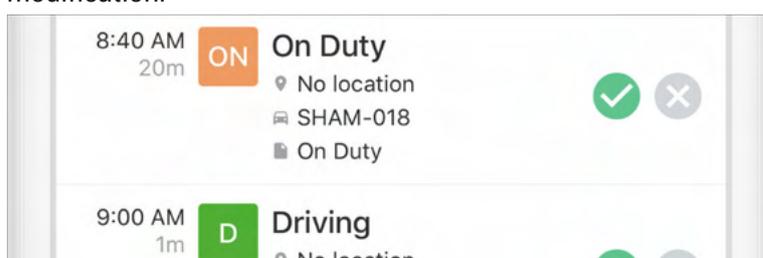
1. Pour examiner les modifications, appuyez sur **Examiner modifications faites par le transporteur**.



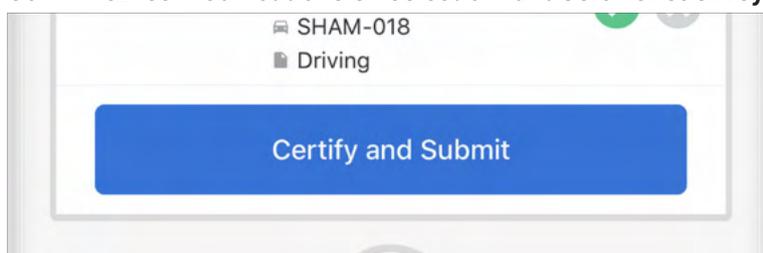
2. Vous pouvez basculer entre la **fiche journalière modifiée** et la **fiche journalière initiale** pour comparer les modifications suggérées avec l'original.



3. Pour accepter une modification, cochez la case qui figure à côté de la suggestion de modification. Pour rejeter une modification, appuyez sur la croix qui figure à côté de la suggestion de modification.



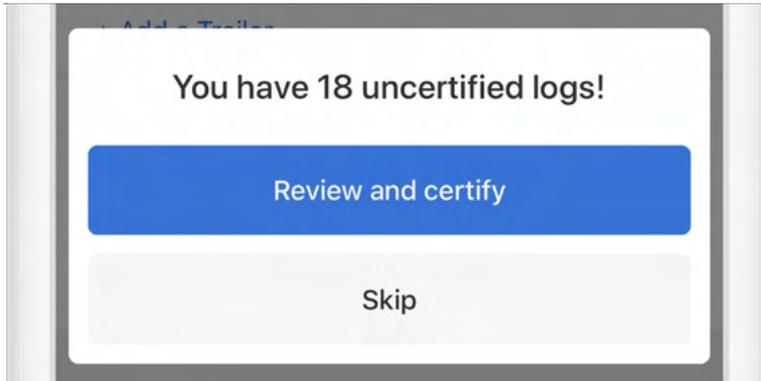
4. Confirmez les modifications en sélectionnant **Certifier et envoyer**.



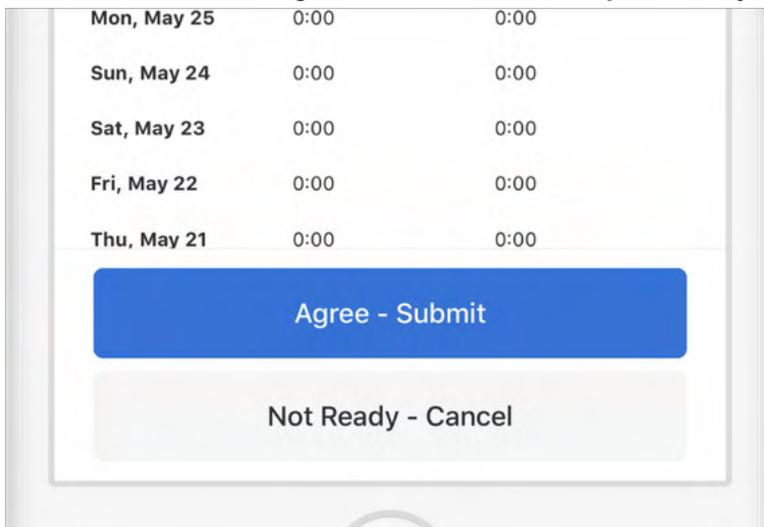
Registres non certifiés

Des alertes concernant des registres non certifiés s'afficheront au moment de vous connecter et de vous déconnecter si vous oubliez de certifier vos registres.

1. Pour revoir les registres non certifiés, sélectionnez **Revoir et certifier**.



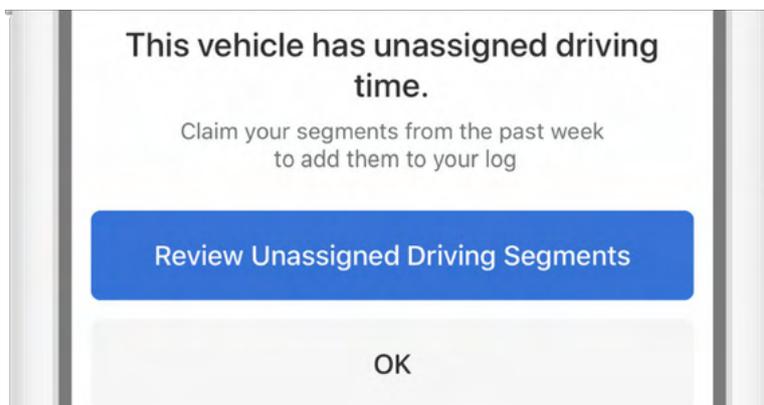
2. Revoyez toutes les dates de registres figurant dans la liste.
3. Pour certifier tous les registres, sélectionnez **Accepter - Envoyer**.



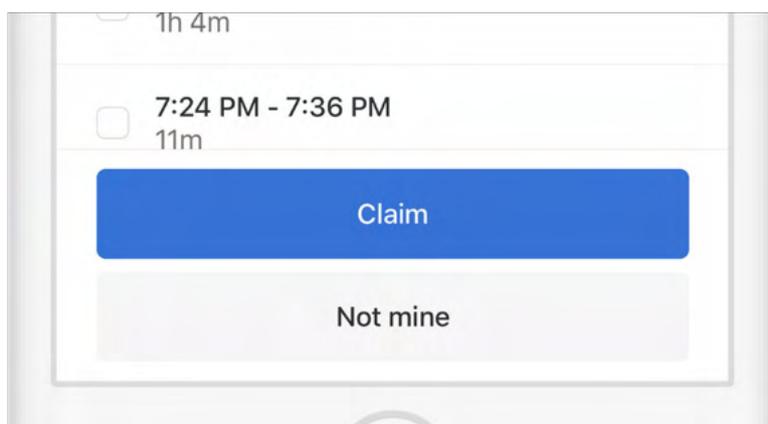
Heures non attribuées

Des alertes concernant des heures non attribuées s'afficheront si le véhicule que vous avez sélectionné a des heures non attribuées. Après vous être connecté, vous pouvez utiliser l'Application conducteur Samsara pour réclamer ces heures non attribuées.

1. Examinez la notification relative aux heures non attribuées.



2. Réclamez les heures non attribuées ou rejetez-les, le cas échéant.



3. Appuyez sur **Réclamer** pour réclamer des heures non attribuées ou sélectionnez **Pas le mien** si aucune heure non attribuée n'est à vous.

Dysfonctionnement et événements de diagnostic

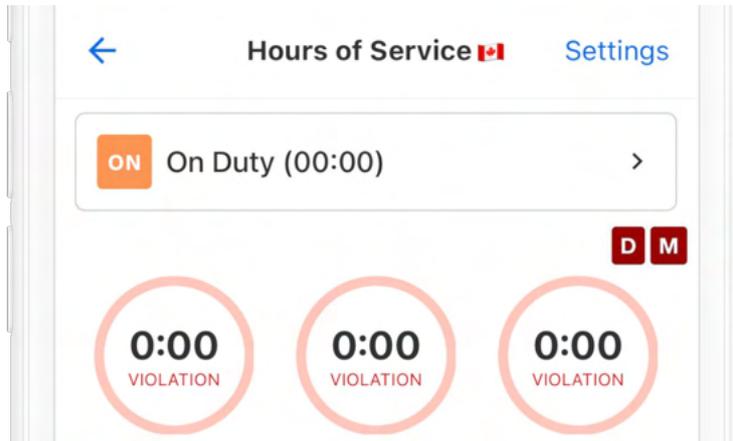
Le diagnostic et les erreurs liées à un dysfonctionnement s'affichent à l'écran Heures de service. Le tableau suivant décrit les types d'erreurs que vous pouvez voir sur l'Application conducteur Samsara et les étapes à suivre pour les résoudre.

Diagnostic / Dysfonctionnement	Étapes de dépannage	Résolution
<p>Alimentation conforme (D)</p> <p>Le boîtier télématique du véhicule n'a pas été en mesure de définir le statut de l'alimentation du moteur.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Assurez-vous que la connexion à la passerelle pour véhicules est établie (le témoin lumineux est vert fixe). Assurez-vous que le câble du boîtier télématique est correctement branché (voir Matrice de compatibilité matérielle du boîtier télématique pour obtenir des instructions d'installation adaptées à votre modèle de câble). Si l'événement reste actif, contactez l'administrateur de votre flotte pour réinitialiser le boîtier télématique. 	<p>Cet événement se résout automatiquement au bout de 5 minutes. Cependant, il se reproduira si des problèmes persistent.</p>
<p>Alimentation conforme (M)</p> <p>Le Boîtier télématique a enregistré plus de 30 minutes de conduite sans alimentation électrique au cours des dernières 24 heures.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Informez votre administrateur de flotte de l'événement dans les 24 heures. Assurez-vous que la connexion à la passerelle pour véhicules est établie (le témoin lumineux est vert fixe). Assurez-vous que le câble du boîtier télématique est correctement branché (voir Matrice de compatibilité matérielle du boîtier télématique pour obtenir des instructions d'installation adaptées à votre modèle de câble). Patiencez 24 heures et vérifiez si l'événement est toujours actif. Si l'événement reste actif, contactez l'administrateur de votre flotte pour réinitialiser le boîtier télématique. 	<p>Cet événement se résout dès lors que le temps de conduite total sans alimentation est inférieur à 30 minutes au cours des dernières 24 heures.</p>
<p>Synchronisation du moteur (D)</p> <p>Le boîtier télématique du véhicule n'a pas été en mesure de lire les données du moteur telles que le compteur kilométrique ou les heures moteur.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Assurez-vous que la connexion à la passerelle pour véhicules est établie (le témoin lumineux est vert fixe). Assurez-vous que le câble du boîtier télématique est correctement branché (voir Matrice de compatibilité matérielle du boîtier télématique pour obtenir des instructions d'installation adaptées à votre modèle de câble). Si l'événement reste actif, contactez l'administrateur de votre flotte pour réinitialiser le boîtier télématique. 	<p>Cet événement se résout automatiquement au bout de 5 minutes. Cependant, il se reproduira si des problèmes persistent.</p>

Diagnostic / Dysfonctionnement	Étapes de dépannage	Résolution
<p>Synchronisation du moteur (M)</p> <p>Le Boîtier télématique a enregistré plus de 30 minutes de conduite sans recevoir de données du moteur au cours des dernières 24 heures.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Informez votre administrateur de flotte de l'événement dans les 24 heures. • Assurez-vous que la connexion à la passerelle pour véhicules est établie (le témoin lumineux est vert fixe). • Assurez-vous que le câble du boîtier télématique est correctement branché (voir Matrice de compatibilité matérielle du boîtier télématique pour obtenir des instructions d'installation adaptées à votre modèle de câble). • Patientez 24 heures et vérifiez si l'événement est toujours actif. • Si l'événement reste actif, contactez l'administrateur de votre flotte pour réinitialiser le boîtier télématique. 	<p>Cet événement se résout dès lors que le temps total sans les données requises est inférieur à 30 minutes au cours des dernières 24 heures.</p>
<p>Synchronisation (M)</p> <p>Le Boîtier télématique n'est pas synchronisé avec l'horloge UTC mondiale d'au moins 10 minutes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Informez votre administrateur de flotte de l'événement dans les 24 heures. • Vérifiez que l'heure du téléphone mobile est synchronisée avec l'horloge mondiale TUC et redémarrez-la si ce n'est pas le cas. Pour obtenir d'autres instructions, communiquez avec l'administrateur de votre flotte. • Si ce n'est pas résolu, redémarrez votre appareil mobile. • Si l'événement reste actif, contactez l'assistance Samsara. 	<p>Cet événement se résout dès lors que l'horloge de l'appareil est synchronisée avec une horloge fiable.</p>
<p>Position (M)</p> <p>Le Boîtier télématique a enregistré plus de 60 minutes de conduite sans recevoir de données de géolocalisation au cours des dernières 24 heures.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Informez votre administrateur de flotte de l'événement dans les 24 heures. • Si l'événement reste actif, contactez l'assistance Samsara. 	<p>Cet événement se résout dès lors que le temps total sans données de géolocalisation est inférieur à 60 minutes sur une période de 24 heures.</p>
<p>Enregistrement des données (M)</p> <p>Le stockage du DCE est plein (application mobile ou passerelle pour véhicules).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Informez votre administrateur de flotte de l'événement dans les 24 heures. • Consignez les données sur papier jusqu'à ce que le dysfonctionnement soit résolu. • Si l'événement reste actif, contactez l'assistance Samsara. 	<p>Cet événement se résout immédiatement lorsque de l'espace de stockage est disponible.</p>
<p>Absence d'éléments de données requis (D)</p> <p>Aucunes données de géolocalisation n'étaient fournies pour un événement de changement de statut de service.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assurez-vous que la connexion à la passerelle pour véhicules est établie (le témoin lumineux est vert fixe). • Assurez-vous que le câble du boîtier télématique est correctement branché (voir Matrice de compatibilité matérielle du boîtier télématique pour obtenir des instructions d'installation adaptées à votre modèle de câble). • Examinez les enregistrements associés aux changements de statut de service et assurez-vous qu'une adresse valide a été indiquée. Si vous avez besoin d'aide pour localiser ces enregistrements, veuillez contacter l'administrateur de votre flotte. 	<p>Cet événement se résout dès lors que tous les enregistrements associés à un changement de statut de service disposent d'une adresse valide.</p>
<p>Conducteur non identifié (D)</p> <p>Le Boîtier télématique a enregistré plus de 30 minutes de conduite sans conducteur attribué au cours des dernières 24 heures.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Attribuez les temps de conduite non attribués dans l'Application Conducteur Samsara. • Si des segments non attribués ne vous appartiennent pas, contactez votre administrateur de flotte pour résoudre ce problème 	<p>Cet événement se résout dès lors que le temps total non attribué est inférieur à 15 minutes au cours des 7 derniers jours. Une fois cette condition remplie, tous les autres événements de conduite non attribués actifs seront également résolus.</p>
<p>Transfert de données (D)</p> <p>Un échec du transfert de données (courriel) s'est produit au cours des 7 derniers jours.</p>	<p>Informez votre administrateur de flotte de l'événement dans les 24 heures.</p>	<p>Cet événement se résout dès lors que le test de transfert de données suivant est réussi.</p>
<p>Transfert de données (M)</p> <p>Un échec du transfert de données (courriel) s'est produit au moins 3 fois au cours des 72 dernières heures.</p>	<p>Informez votre administrateur de flotte de l'événement dans les 24 heures.</p>	<p>Cet événement se résout dès lors que le test de transfert de données suivant est réussi.</p>

Pour afficher les erreurs dans l'Application conducteur Samsara :

1. Conducteurs au Canada : dans l'affichage Heures de service, appuyez sur **D** (diagnostic) ou **M** (dysfonctionnement) pour afficher la source de l'erreur.

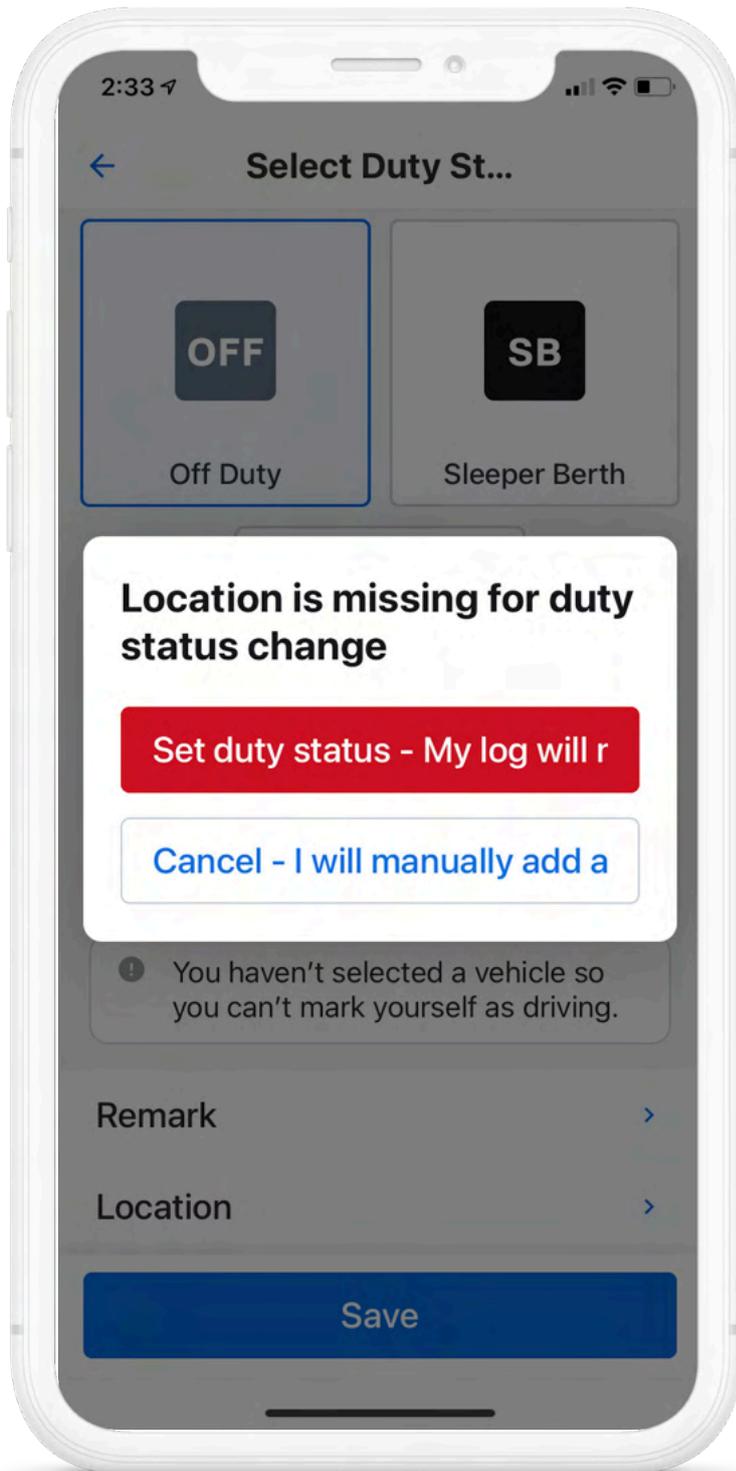


2. Cliquez sur **Fait** pour revenir à l'affichage Heures de service.
3. Réglez le problème en suivant les recommandations du tableau ou communiquez avec l'administrateur de votre flotte.

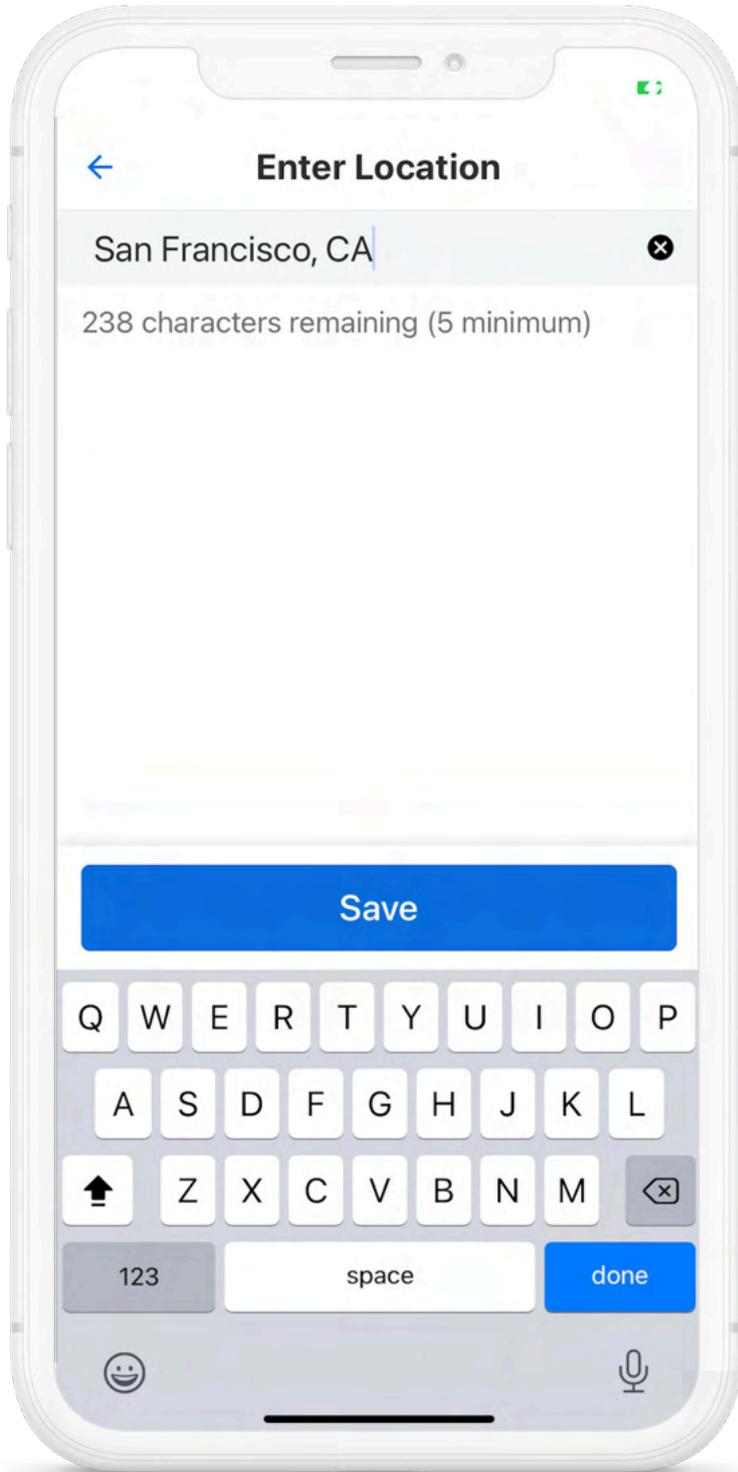
Absence de localisation

Les changements de statut de service nécessitent des informations sur la localisation pour les entrées du registre. Dans les cas où l'Application conducteur Samsara ne peut déterminer correctement la localisation, vous devez en ajouter une manuellement pour éviter une infraction lors d'une vérification ou d'une inspection routière.

Lorsque vous modifiez votre statut de service sans qu'une localisation ait été détectée manuellement ou automatiquement, l'Application conducteur Samsara affichera une notification sur l'absence de localisation :



Vous aurez alors le choix entre deux options : Vous pourrez procéder au réglage de votre statut de service avec une localisation vide, ou vous pouvez choisir d'annuler la procédure et d'ajouter manuellement la localisation avant de procéder à la sélection du statut de service.



Une fois votre localisation **enregistrée**, Samsara l'utilisera pour identifier votre localisation dans les registres associés.

Connexion limitée au DCE

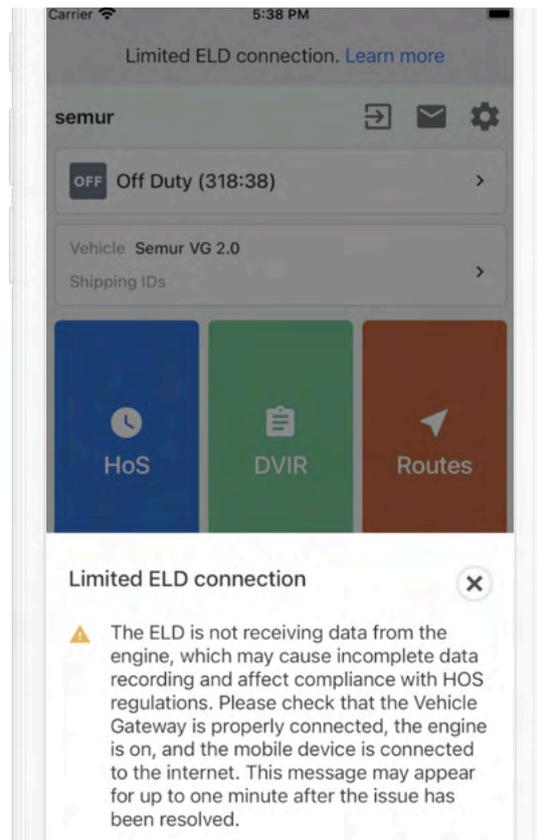
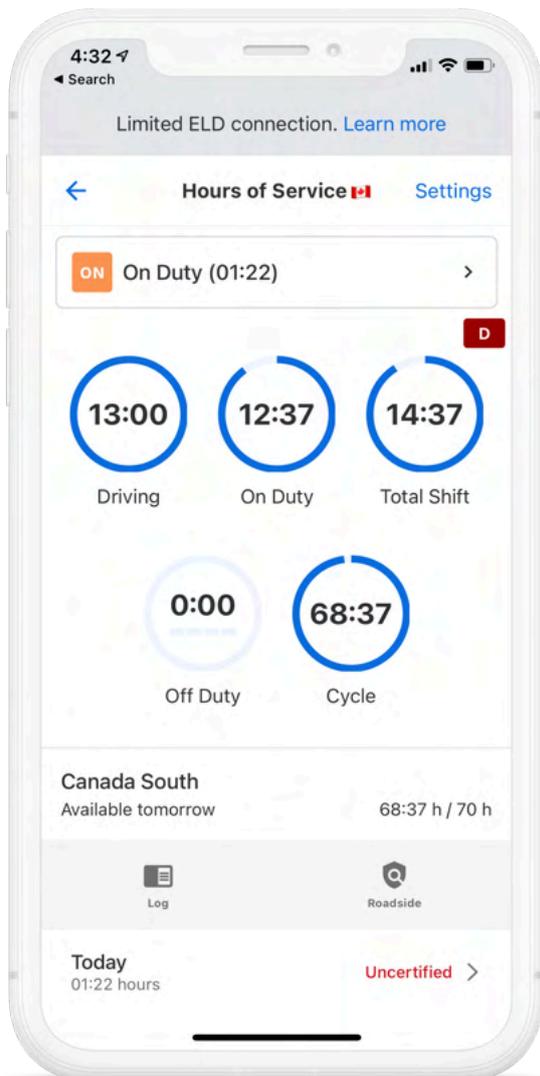


NOTE

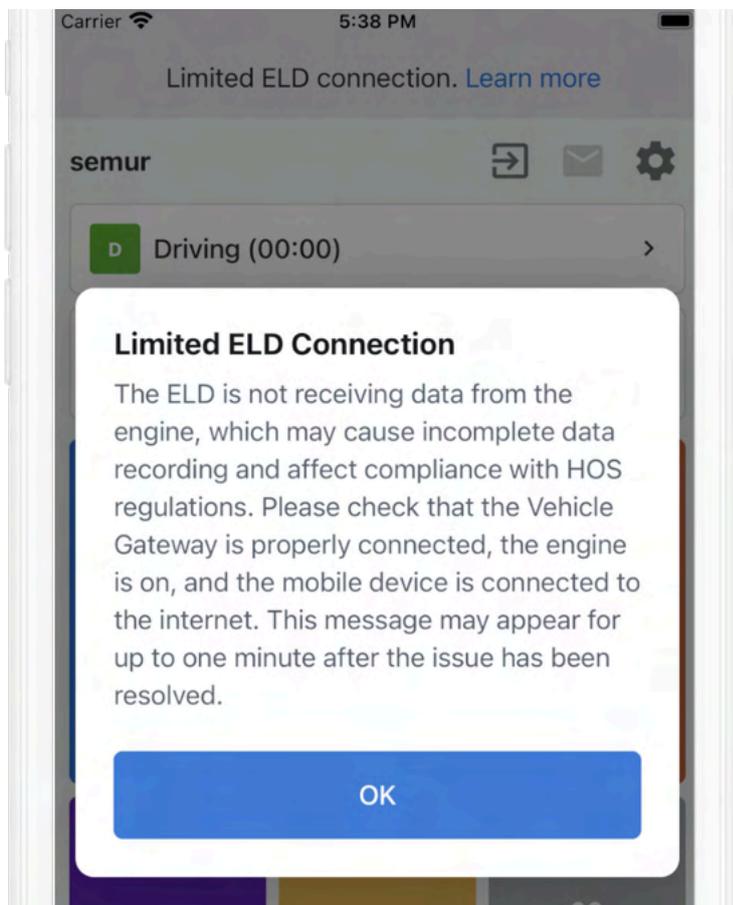
Des invites « connexion limitée du DCE » sont disponibles pour les conducteurs au Canada.

Pour garantir la disponibilité ininterrompue des données du véhicule en fonction de vos activités de conduite, Samsara surveille en permanence les connexions de données et vous alerte en cas d'événements indésirables.

Selon 4.6.1.2 (d) des Normes techniques canadiennes DCE, Samsara est tenue d'informer les conducteurs lorsque des données sur les véhicules DCE sont manquantes et de leur impact sur la conformité. En conséquence, vous recevrez une bannière d'alerte dans le tableau de bord de l'application Samsara Driver lorsqu'aucune donnée de véhicule DCE n'est reçue et vous pouvez appuyer sur la bannière d'alerte pour une explication plus détaillée du risque de données incomplètes.



Si vous essayez de modifier votre statut de service alors que vous disposez d'une connexion limitée du DCE, l'Application Conducteur Samsara affichera également une notification. De plus, les statuts PC et YM seront grisés et ne pourront pas être choisis comme statut de service.



Il y a trois causes principales pour une connexion DCE limitée :

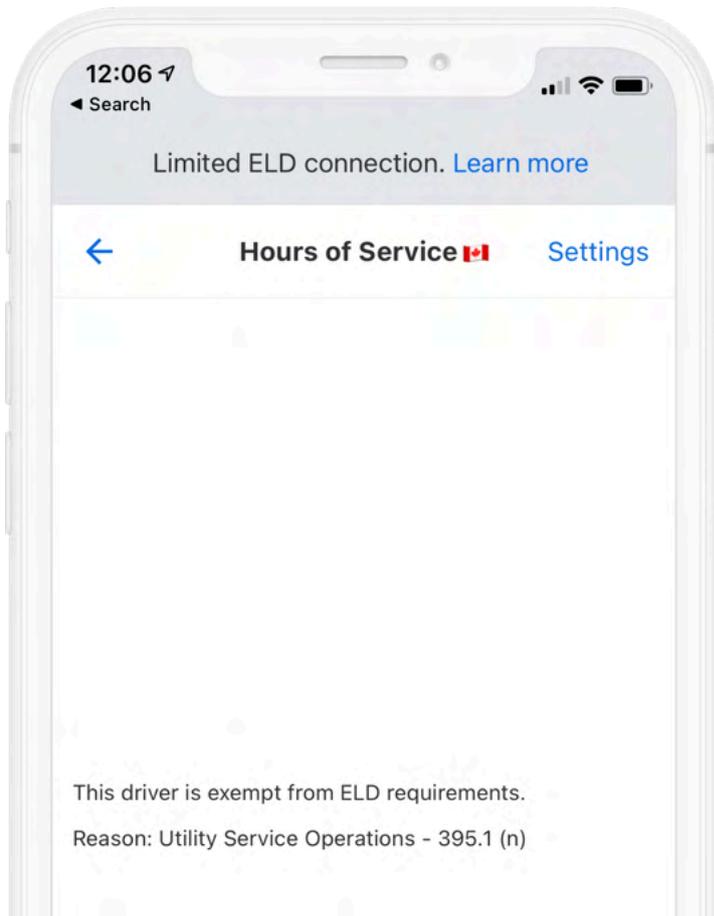
- Vous avez sélectionné un véhicule dans l'application Samsara Driver mais le moteur est éteint
- Manque de service cellulaire ou de connexion hotspot
- DCE est déconnecté

Pour résoudre le problème de limitation de la connexion au DCE, réglez la connexion entre la passerelle pour véhicules et le véhicule. Si l'alerte persiste après le réglage, communiquez avec l'assistance Samsara ou l'administrateur de votre flotte. Si vous décidez de poursuivre la procédure sans régler le problème, vous recevrez une alerte de rappel concernant la connexion limitée au DCE lorsque vous changerez de statut de service.

Exempt de DCE

Si l'administrateur de votre flotte vous a désigné en tant que conducteur exempté de l'utilisation d'un DCE, vous ne pourrez pas utiliser la fonctionnalité HdS lorsque vous utiliserez l'Application conducteur Samsara.

Pour rester au fait des dernières informations en matière de [Changements dans la configuration de la section HdS](#), l'Application Conducteur Samsara vous avertit lorsqu'un administrateur de flotte modifie votre politique DCE. Si votre administrateur de flotte vous désigne comme conducteur exempté de DCE, l'alerte suivante s'affichera lorsque vous accéderez à la rubrique HDS :



Si vous n'êtes pas tenu d'utiliser un DCE, vous pouvez tout de même utiliser l'Application conducteur Samsara pour d'autres fonctionnalités et éviter les notifications d'infraction aux heures de service.

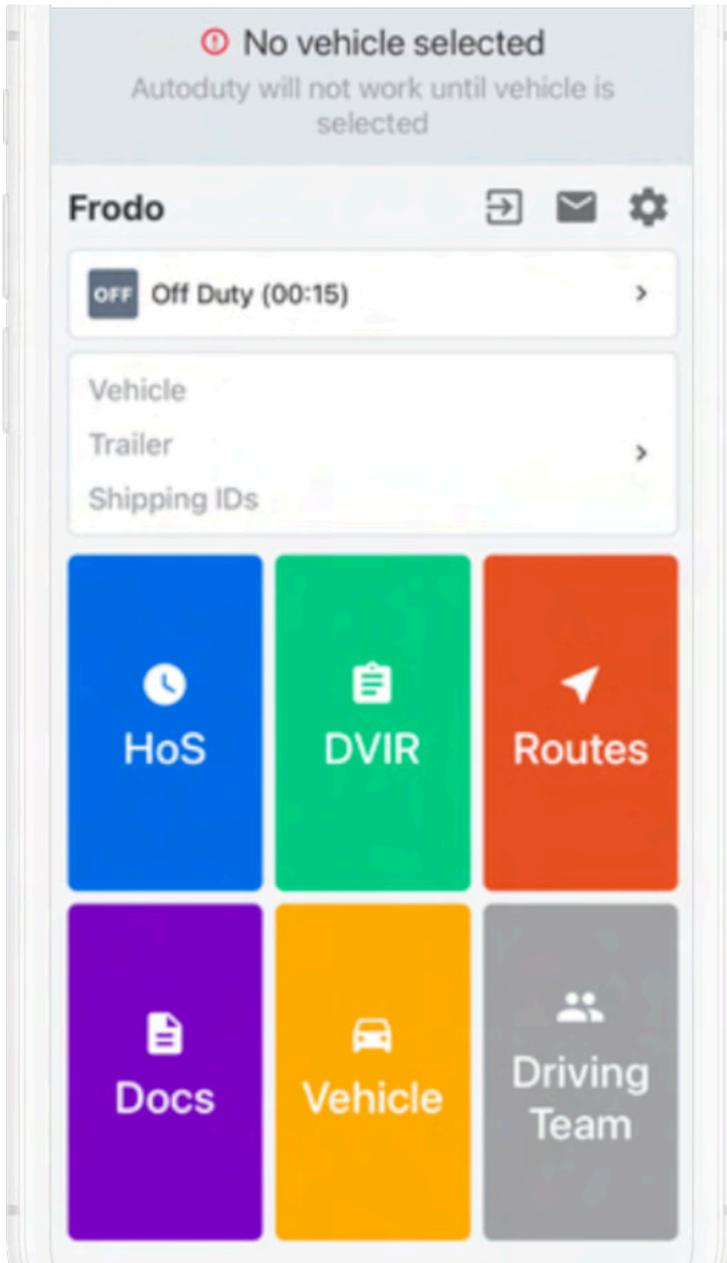
Aucun véhicule sélectionné



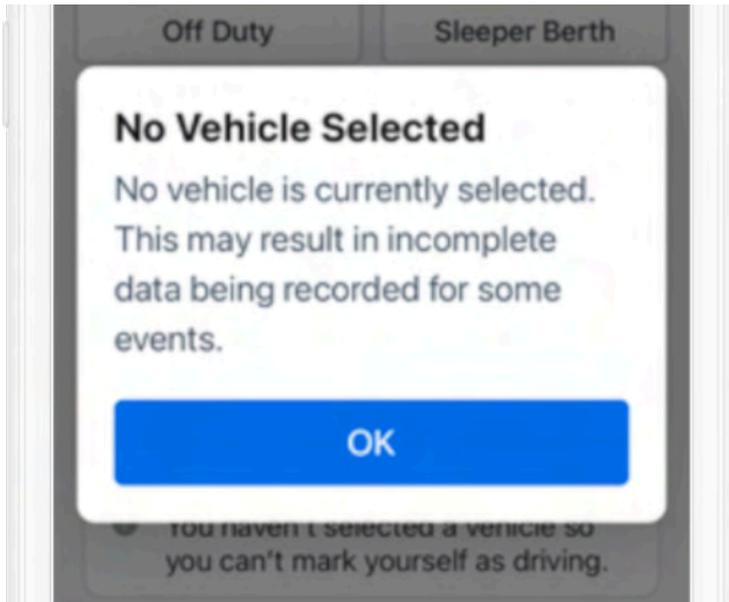
NOTE

Les invites « aucun véhicule sélectionné » ne sont disponibles pour les conducteurs au Canada.

Pour garantir la disponibilité ininterrompue des données du véhicule en fonction de vos activités de conduite, Samsara surveille en permanence les connexions de données et vous alerte en cas d'événements indésirables. Vous recevrez une bannière d'alerte dans le tableau de bord de l'Application conducteur Samsara lorsque vous vous connecterez à l'application sans sélectionner de véhicule :



Si vous essayez de modifier le statut de service sans avoir préalablement sélectionné un véhicule, vous serez à nouveau invité à le faire pour vous avertir de l'absence d'affectation de véhicule :



Appuyez sur **OK** pour continuer. Pour effacer l'alerte, vous devez sélectionner un véhicule. Si votre véhicule n'est pas disponible pour la sélection, communiquer avec le Soutien Samsara ou l'administrateur de votre flotte.

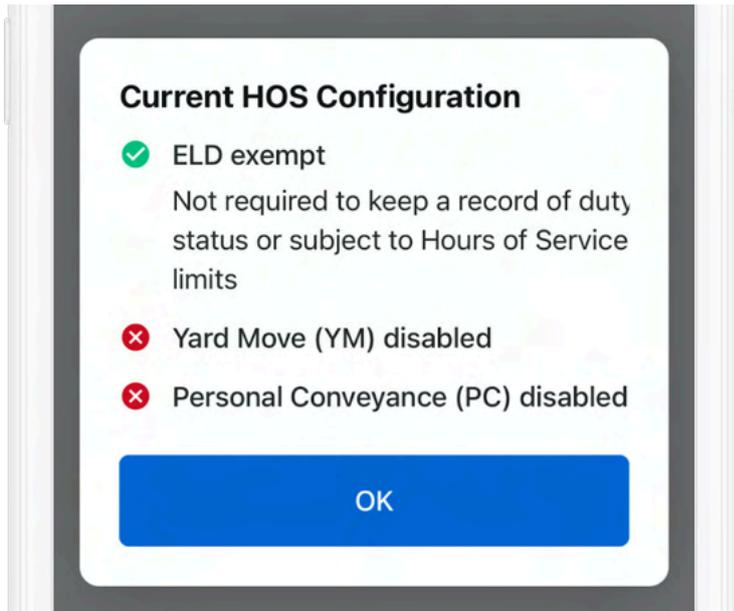
Changements dans la configuration de la section HdS



NOTE

Les invites « modification de la configuration des HDS » sont disponibles pour les conducteurs au Canada.

Lorsque l'administrateur de votre flotte modifie votre configuration de la section HdS, l'Application conducteur Samsara affiche une alerte pour vous tenir informé de tout changement de politique. Si vous recevez une alerte, examinez attentivement les modifications, puis cliquez sur **OK** pour les rejeter. Si vous avez des questions sur le changement de configuration, communiquez avec l'administrateur de votre flotte.



Conduite anonyme



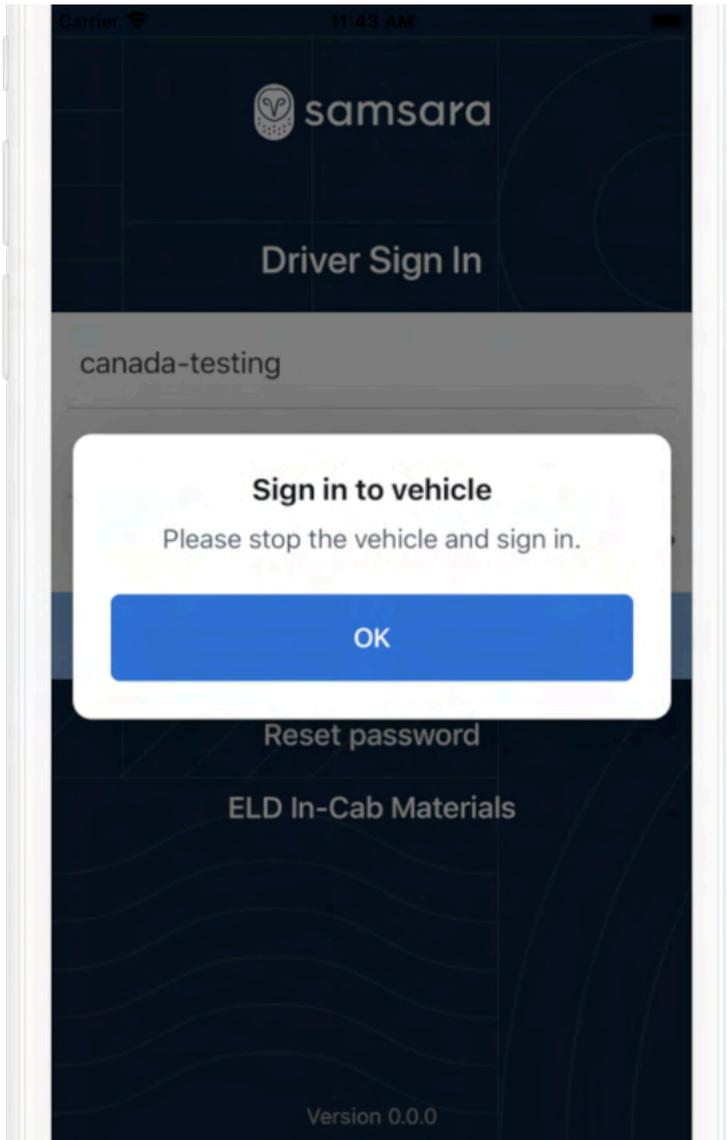
NOTE

- La conduite anonyme est prise en charge sur la version 2130.300 de l'Application Conducteur Samsara et les versions ultérieures.
- La conduite anonyme est possible pour les chauffeurs qui se trouvent physiquement au Canada.

Pour se conformer à cette réglementation, l'application conducteur de Samsara vous invite à vous identifier si vous prenez le volant d'un véhicule dans les conditions suivantes :

- l'application conducteur Samsara est ouverte sur votre dispositif.
- Votre appareil est connecté au boîtier télématique Samsara (par exemple, en utilisant le point d'accès Internet du boîtier télématique du véhicule).
- Votre véhicule se trouve au Canada

Ce message vous rappellera de vous identifier dans le véhicule :



lorsque le véhicule est en mouvement, la touche **OK** est désactivée. Toutefois, une fois le véhicule à l'arrêt, vous pouvez ignorer ce message et vous identifier.

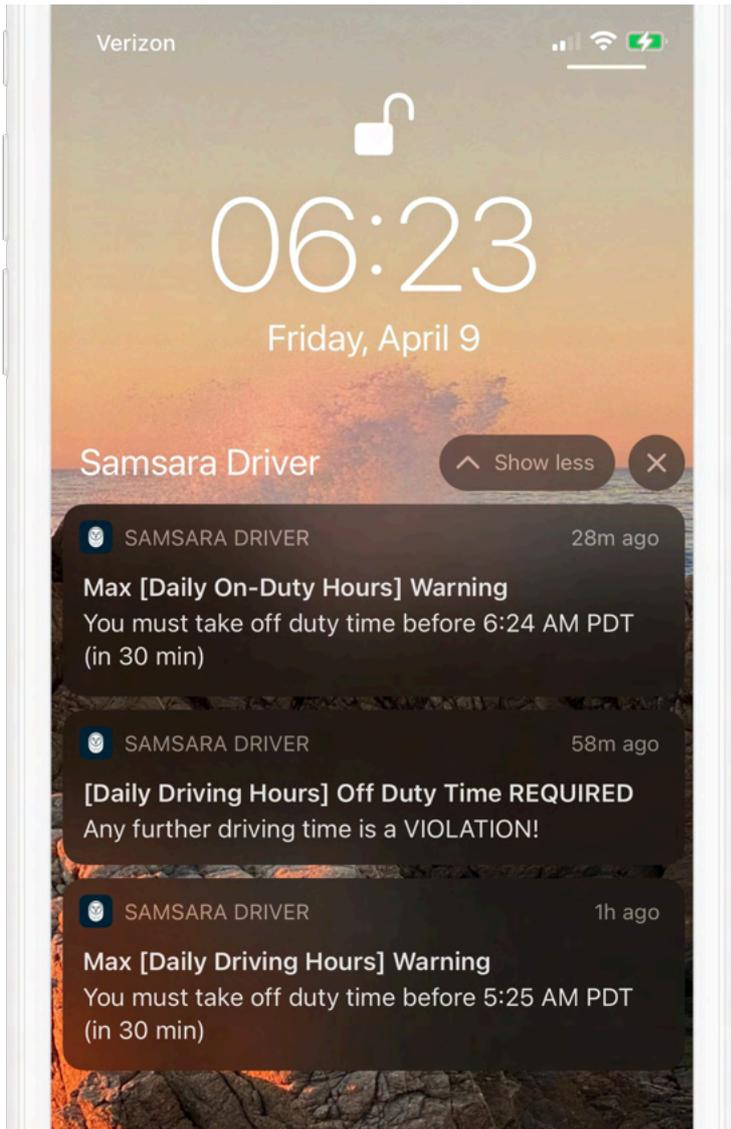
Sans action de votre part, ce message disparaîtra automatiquement dans un délai de 5 secondes.

Si plusieurs appareils sont connectés au boîtier télématique du véhicule, ce message s'affichera sur chaque dispositif si aucun conducteur ne s'est identifié (si l'application conducteur de Samsara est ouverte et active).

Notifications instantanées d'infraction aux heures de service

Conducteurs au Canada : pour vous aider à éviter et à traiter les infractions, l'Application Conducteur Samsara envoie des notifications à votre appareil mobile. Pour chacune d'elles, elle indique la limite de conduite ou la règle spécifique dans l'en-tête de la notification et fournit des informations supplémentaires sur l'événement spécifique dans son corps.

L'application envoie des notifications sur votre téléphone 30 minutes avant la réception d'une infraction, à condition que vous soyez sous le statut En service (Conduite, En service, Mouvement dans la cour). Lorsque l'infraction se produit, l'application envoie une notification supplémentaire sur votre téléphone.



L'Application conducteur Samsara envoie des notifications pour les événements suivants.

- Cycle sur la limite des heures de service
- Nombre maximal d'heures de conduite avant la réinitialisation (heures de conduite par quart de travail)
- Nombre maximal d'heures de service avant la réinitialisation (heures de service par quart de travail)
- Limite de quart de travail
- 10 heures de repos par jour
- Nombre maximal d'heures de conduite par jour (en fonction de l'heure de début de journée)
- Nombre maximal d'heures de service par jour (en fonction de l'heure de début de journée)
- Report des heures de repos : 20 heures de repos minimum sur 2 jours
- Report des heures de repos : 26 heures de conduite maximum sur 2 jours
- Report des heures de repos : le temps reporté doit être ajouté à la pause de base du deuxième jour
- Cycle 2 : 24 heures de repos après avoir atteint 70 heures de service
- 24 heures consécutives de repos au cours des 14 derniers jours